RAPPORT

NATIONAL DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL 2011 - 2020

UNION DES COMORES 2019

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF 06

INTRODUCTION 10

01 11

LE PROCESSUS DE PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT NATIONAL

I.1. DISPOSITIF NATIONAL DE SUIVI- EVALUATION DES POLITIQUES SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT 11

I.2.DONNEES ET STATISTIQUES 13

02 15

EVALUATION DES PROGRES ET DEFIS DANS LA MISEEN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL POUR LA DECENNIE 2011 – 2020

II.1. CAPACITE DE PRODUCTION 15

II.2. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL 25

II.3. COMMERCE ET SECTEUR PRIVE 27

II.4. PRODUITS DE BASE 29

II.5. DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL 34

- II.5.1. ETAT DE LA POPULATION 34
- II.5.2. EDUCATION 34
- II.5.3. POPULATION ET SANTÉ PRIMAIRE 36
- II.5.4. PROMOTION DE LA JEUNESSE 38
- II.5.5. EAU ET ASSAINISSEMENT 42
- II.5.6. EGALITÉ DES GENRES ET AUTONOMISATION DES FEMMES 42
- II.5.7. PROTECTION SOCIALE 50

II.6. CRISES MULTIPLES ET AUTRE DEFIS EMERGENTS POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES 50

II.7. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES 51

II.8. BONNE GOUVERNANCE A TOUS LES NIVEAUX 53

03 55

COHERENCE ET LIENS AVEC LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 ET D'AUTRES PROCESSUS MONDIAUX

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 57

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGID	Administration Générale des Impôts et des Domaines
AGR	Activités Génératrices de Revenu
AIMPSI	Aéroport International de Moroni Prince Said Ibrahim
ANRTIC	Autorité nationale de régulation des technologies de l'Information et des communications
APD	Aide Publique Au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Banque Centrale des Comores
BFC	Banque Fédérale de Commerce
BIC	Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores
CDE	Convention sur les droits de l'Enfant
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CNOD	Conseil National d'Orientation du Développement
CNS	Comptes nationaux de la santé
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COPSED	Comité d'Orientation de Planification et de Suivi – Evaluation
CRDE	Centre Rural de Développement Economique
CREF	Cellule technique permanente de suivi des Réformes Economiques et Financières
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTP	Comité Technique de Pilotage
DGT	Direction Générale du Tourisme
EASSY	Eastern Africa Submarin System
ECV	Enquête de Couverture Vaccinale
EDIC	Etude Diagnostique pour l'Intégration Commerciale
EDSC-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à indicateurs multiples
EFOI-COM	Plateforme nationale des femmes entrepreneures Comoriennes
FANDC	Application des Normes et le Développement du Commerce
FC	Franc Comorien
FER	Fond d'Entretien Routier
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GTD	Groupes Thématiques de Dialogue
IDE	investissements directs étrangers
IDH	Indicateur de Développement Humain
IFD	Institutions financières décentralisées
IHP+	Partenariat international de la santé
IMF	Institutions de Micro finances
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
KMF	Franc Comorien
LION	Lower Indian Ocean Network
METFPEF	Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Formation Professionnelle et de l'Entreprenariat Féminin
MIS	Malaria Indicator Survey
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation Africaine pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs Mondiaux de Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAI	Programme d'Actions d'Istanbul
PAMJ	Programme d'Action Mondial pour la jeunesse
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PCIMA	Protocole National Thérapeutique de Prise en Charge de la Malnutrition Aigüe
PDDEA	Plan Décennal de Développement de l'Éducation et l'Alphabétisation

PEID	Petits Etats Insulaires en Développement
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produits Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PIQ	Plan d'investissement Quinquennal
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDRHS	Plan national de développement des ressources humaines
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNEEG	Politique Nationale d'Egalité et d'Equité du Genre
PNS	Politique Nationale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTG	Plan de Travail Gouvernemental
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RHS	Ressources Humaines Sanitaires
RMA	Rapport mensuel d'activités
SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable
SCH	Société Comorienne des Hydrocarbures
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SIS	Système d'Information Sanitaire
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNP	Société Nationale de Pêche
SONELEC	Société Nationale d'Electricité
SPSE	Service de Planification, Suivi et Evaluation
SR	Santé de la Reproduction
STEPWISE	Enquête sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles
STP	Secrétariat Technique du Dispositif
SUN	Scalling Up of Nutrition
TELCO SA	Filiale de la Société TELMA (Telecom Madagascar)
TELMA	TELECOM Madagascar
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UDC	Université des Comores
UE	Union Européenne
UHC	Couverture Sanitaire Universelle
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	violence basée sur le genre
VIH/SIDA	virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise

RESUME EXECUTIF

L'évaluation finale nationale du Programme d'Action d'Istanbul 2011 – 2020, pour les Pays les Moins Avancés s'inscrit dans le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la politique nationale de développement à savoir l'actuelle Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable (SCA2D) pour la période de 2018-2021.

Cette évaluation, basée sur les informations recueillies essentiellement des sources documentaires nationales et internationales, a fait recours à une analyse descriptive de la situation et des progrès des domaines évalués.

Elle a passé, tout d'abord, en revue le dispositif institutionnel de la planification du développement. Ce dispositif a prévu des organes intervenant à tous les niveaux de suivi – évaluation de la SCA2D dont la mise en œuvre continue à privilégier l'approche participative, la responsabilisation sectorielle, la synergie intersectorielle favorisée par la coordination technique du processus assuré par le Commissariat Général au Plan ainsi que l'alignement aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ladite évaluation a, ensuite, examiné les éléments de progrès dans les huit domaines du Programme à savoir : (i) capacité de production, (ii) agriculture, sécurité alimentaire et développement rural, (iii) commerce et secteur privé, (iv) produits de base, (v) développement humain et social, (vi) crises multiples et autre défis émergents, (vii) mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités et (viii) bonne gouvernance à tous les niveaux.

Elle a fait ressortir des résultats préoccupants dans les domaines affectant directement la croissance économique et la pauvreté monétaire, mais, prometteurs pour les domaines sociaux.

Au titre de la capacité de production, après une période prolongée de croissance atone, cette dernière s'est améliorée légèrement en 2016 (2,1%) et puis en 2017 et 2018 (3%) grâce au maintien d'une relative stabilité dans la fourniture d'électricité couplée à un regain de l'activité dans les télécommunications, redynamisée par l'entrée dans le marché d'un deuxième opérateur et réconfortée par d'importants investissements publics déployés dans le secteur des Technologies de l'information et de la communication.

Cependant, en dépit de la diversification des partenaires du pays les dix dernières années, le climat des affaires reste encore peu attractif pour les investissements directs étrangers (IDE) dont le niveau reste très faible ; de même, les capacités d'investissement de l'Etat restent modestes à cause des ressources internes structurellement faibles.
En conséquence, la croissance économique reste insuffisante par son rythme et fragile par ses sources constituées du secteur primaire, source traditionnelle de

croissance et du secteur tertiaire, source émergente dont les potentialités sont en cours de consolidation.

En ce qui concerne les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, la présente évaluation finale fait ressortir une contribution globalement positive de l'agriculture à la croissance économique sur la décennie écoulée, en dépit de la contraction enregistrée, en 2015, de la valeur des exportations des produits de rente. Il faut signaler que les produits de l'élevage, de l'agriculture vivrière et maraichère et de la pêche demeurent largement insuffisants pour couvrir les besoins de la consommation locale.

Au titre du commerce et secteur privé, l'Union des Comores se trouve dans le peloton des 50 pays mal classés dans le Doing Business en matière de facilité de faire des affaires en raison des contreperformances enregistrées surtout au niveau des critères « règlement de l'insolvabilité », « exécution des contrats », « paiements des taxes », « création d'entreprises », « octroi des permis de construire » et « raccordement à l'électricité » (son rang dans le classement général n'a jamais été en dessous de 153e dans une liste de 183 à 190 pays sur la période 2011-2019).

En ce qui concerne les produits de base, la présente évaluation fait ressortir un grand retard, à l'instar de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, dans la valorisation des produits de base en général, et des lacunes dans l'organisation de la commercialisation et la conservation des produits agricoles locaux en particulier. Cette évaluation fait également état d'une base très étroite des exportations. Ces dernières sont limitées à seulement trois produits de base (vanille, girofle et ylang ylang) dont les prix sont très dépendants de la conjoncture internationale. En outre, l'étroitesse du marché intérieur, l'absence d'économie d'échelle réduisant les avantages comparatifs du pays ainsi que le coût élevé des facteurs et des consommations intermédiaires constituent des contraintes structurelles majeures à la diversification et à l'accélération de la croissance économique.

En matière de développement social et humain cette évaluation note une légère progression du niveau de développement humain ces dix dernières années.

Elle fait état de :

• une préoccupation en ce qui concerne la qualité de l'offre d'éducation face à un certain nombre de contraintes s'opposant à la demande de scolarisation;
• un niveau globalement acceptable de l'état de santé de la population avec des indicateurs de prévalence des maladies « pro pauvres » en régression notamment du fait des effets positifs du programme d'éradication du paludisme, en cours, par traitement de masse;
• la persistance d'inégalité de genre devant l'emploi en raison du fardeau des responsabilités domestiques pesant sur les femmes mais avec une tendance favorable à l'autonomisation économique des femmes ;
• beaucoup d'efforts à déployer pour parvenir à atteindre des indicateurs d'égalité de sexe dans d'autres domaines comme ceux de la gouvernance politique et la violence basée sur le genre (VBG);

Au titre des crises multiples, l'évaluation fait ressortir une double fragilité, celle liée à la réconciliation nationale mise à mal par la rupture du consensus national sur les institutions et celle liée à la nature du pays qui est un petit état insulaire en développement accusant une multiplication et accélération des risques et catastrophes naturelles.

En matière de mobilisation de ressources, la présente évaluation révèle un niveau de recettes intérieures encore très insuffisant (inférieur à 20% du PIB) au regard des ambitions de développement socioéconomique, notamment celles affichées dans le « Plan Comores Emergent » à l'horizon 2030. Malgré les apports des partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'Union des Comores accuse un sous financement chronique de son programme d'investissement public. En fin, en matière de gouvernance, la décennie écoulée est marquée par la mise en place d'importants instruments juridiques et institutions nécessaires à la construction des fondations de la bonne gouvernance : mise en place des communes, réglementations et organes de la gestion de passation de marché, le contrôle externe des comptes publics etc. Toutefois, l'absence de consensus national sur les réformes institutionnelles initiées par les autorités ces deux dernières années ont quelque peu crispé le dialogue politique et social.

A la lumière des résultats de cette évaluation, il est souhaitable de mettre en place les actions importantes ci-dessous :

Pour la capacité de production :

• Investir dans l'accroissement de la capacité énergétique tout en diversifiant les sources de l'énergie;
• Construire et réhabiliter les infrastructures des réseaux d'adduction d'eau et investir dans l'amélioration de la potabilité de cette eau;
• Investir dans l'exploitation des câbles sous-marins (EASSYet Fly –Lion 3) auxquels les Comores sont déjà connectés en construisant et réhabilitant les infrastructures de télécommunications locales et en mettant sur le marché les produits associés répondant aux besoins réels du consommateur comorien;
• Investir dans la construction et la réhabilitation des infrastructures de transports aérien, maritime et terrestre (ports, aéroports et routes) ;
• Prendre des mesures visant à réduire les prix à la consommation des facteurs notamment l'énergie et l'accès aux services de télécommunications;

Pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural :

• Faciliter régulièrement la dotation en équipements et intrants agricoles, de pêche au profit des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs;
• Mettre en place un programme permanent d'encadrement et de renforcement des capacités des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs;

Pour le commerce et le secteur privé :

• Prendre des mesures visant à attirer des investissements étrangers notamment l'application stricte des lois en ce qui concerne les litiges de nature commerciale ; Encourager et promouvoir les actions visant la création d'emplois et des activités génératrices de revenu en instaurant des compétitions de toutes sortes visant à encourager les initiatives de création d'entreprises productives et d'innovations surtout portées par les jeunes et les femmes (des fonds publics et des lignes de crédit peuvent donc être mis en place à cet effet);
• Encourager et promouvoir les actions visant la création d'emplois et des activités génératrices de revenu en instaurant des compétitions de toutes sortes visant à encourager les initiatives de création d'entreprises productives et d'innovations surtout portées par les jeunes et les femmes (des fonds publics et des lignes de crédit peuvent donc être mis en place à cet effet);

Pour les produits de base :

• Rendre compétitifs les produits de base en (i) poursuivant intensément les investissements dans la construction et la réfection des infrastructures économiques de base (route, ports et aéroport), (ii) mettant en place des mesures et des actions pour la réduction des coûts des facteurs (réduction des coûts du transport intérieur, de l'énergie, d'accès à des réseaux de télécommunications de qualité etc.), (iii) en investissant dans la logistique de la commercialisation et de la conservation des produits agricoles comprenant l'élevage et de pêche, (iv) valorisant les produits agricoles locaux par des investissements pour la transformation desdits produits ;

Pour le développement humain et social :

• Améliorer l'état de santé de la population en investissant dans l'accroissement du niveau de qualité des soins de santé primaires avec une priorité accordée aux centres et postes de santé et autres formations sanitaires périphériques;
• Développer et rendre opérationnel au moins un centre national de santé capable de prendre en charge le traitement des problèmes de santé dont souffre souvent la population comorienne (la mise en place d'un centre hospitalier universitaire est très souhaitable) ;
• Investir régulièrement dans la construction des infrastructures et la dotation d'équipements et matériels de l'éducation (prioritairement en ce qui concerne les cycles pré élémentaire, primaire et secondaire) en vue de répondre au mieux à la demande exprimée;
• Renforcer, de façon régulière, les capacités des enseignants et des encadreurs pédagogiques pour une amélioration continue de la qualité de l'éducation;
• Développer davantage les formations professionnelles et techniques au profit notamment des jeunes nouvellement diplômés ;
• Prendre des mesures courageuses en faveur de la réduction significative des inégalités liées au genre en général et des violences basées sur le genre en rendant les sanctions pénales prévues par la loi à l'endroit des coupables;

Pour les crises multiples et autres défis émergents :

• Consolider les acquis obtenus en matière de réconciliation nationale et poursuivre le processus y relatif en renforçant la participation représentative des chefs religieux et des vieux notables des trois îles dans la résolution des conflits politiques aussi bien à caractère structurel que conjoncturel;
• Promouvoir la participation et l'inclusion des exécutifs (y compris les communes) des îles autonomes dans la gestion des grands problèmes politiques;

Pour la mobilisation des ressources financières :

• Augmenter le niveau de ressources intérieures et diversifier les sources de recettes de l'Etat en encourageant la création d'entreprises dont les projets entrepreneuriaux portés sont à haute intensité de main d'œuvre, créateurs de grande valeur ajoutée et permettent des exportations ;

Pour la bonne gouvernance :

• Entreprendre des actions en faveur de la consolidation de la stabilité politique et de la cohésion nationale notamment par : (i) le renforcement du dialogue entre les acteurs politiques, (ii) l'amélioration de l'application des lois, (iii) le renforcement des capacités et de la crédibilité des institutions étatiques et (iv) l'amélioration continue de la participation et de l'inclusion, de façon représentative, des îles autonomes dans la résolution des grands problèmes politiques.

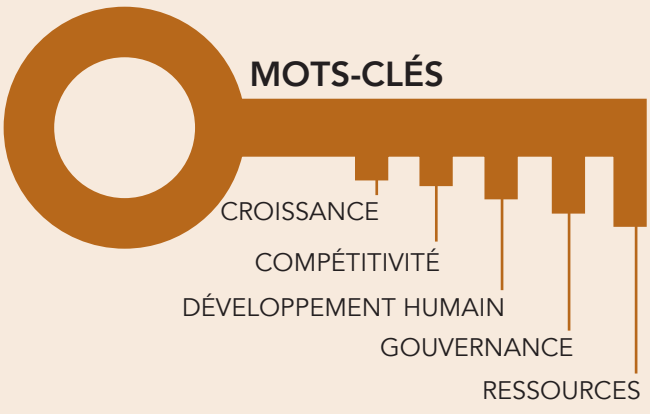

INTRODUCTION

La tenue des conférences des Nations Unies successives et régulières dédiées à la catégorie des pays appelée « Pays les Moins Avancés - PMA » témoigne de l'engagement fort de la communauté internationale en faveur du développement de ces pays.

Les Comores ont participé à la quatrième conférence sur les PMA, tenue à Istanbul en mai 2011, au terme de laquelle un programme d'actions dit d'Istanbul couvrant la période 2011-2020 (PAI 2011 – 2020) a été adopté.

L'objectif global du Programme d'action d'Istanbul est de surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international et de permettre à ces pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

Le Programme d'action reconnait aussi que les pays les moins avancés représentent un énorme potentiel pour la croissance économique mondiale, sa stabilité et sa prospérité

La fin de la décennie 2011 – 2020 approchant, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé, dans sa résolution 73/242, de convoquer, en 2021, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA au plus haut niveau possible y compris les Chefs d'État et de Gouvernement.

Cette cinquième conférence vise entre autres à « Entreprendre une évaluation complète de la mise en œuvre du Programme d'action par les pays les moins avancés et leurs partenaires au développement, partager les pratiques optimales et leçons tirées, identifier les obstacles et contraintes rencontrés ainsi que les actions et initiatives nécessaires pour les surmonter.

A cet égard, l'Assemblée Générale des Nations Unies fait appel aux gouvernements des pays les moins avancés à soumettre leurs rapports au titre de leurs contributions au processus préparatoire de la Conférence engagé.

Dans ce cadre, l'Union des Comores répond positivement à l'appel de l'Assemblée Générale en engageant le processus d'élaboration du rapport national d'évaluation du PAI en vue de pouvoir contribuer, dans les délais, à la préparation de la prochaine Conférence.

Le présent rapport se veut une synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre du PAI au niveau des Comores, à travers l'examen de ses huit domaines prioritaires à savoir : (i) capacité de production, (ii) agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement rural, (iii) commerce, (iv) produits de base, (v) développement du secteur privé, (vi) développement humain et social, (v) crises multiples et autres émergents, (vii) mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités, (viii) bonne gouvernance à tous les niveaux.

Il est structuré en trois parties. La première partie examine le processus de planification de développement national. La deuxième partie présente l'évaluation des progrès réalisés dans les huit domaines du PAI susmentionnés.
La troisième partie traite de la « cohérence et liens avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres processus mondiaux ».

I

LE PROCESSUS DE PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT NATIONAL

I.1. DISPOSITIF NATIONAL DE SUIVI- EVALUATION DES POLITIQUES SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

I.2.DONNEES ET STATISTIQUES

I.1. DISPOSITIF NATIONAL DE SUIVI-EVALUATION DES POLITIQUES SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

L'Union des Comores a adopté, en 2014, une stratégie nationale de développement pour la période 2015-2019, baptisée SCA2D «Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable ». Cette stratégie a été révisée pour couvrir la période 2018-2021 en intégrant à la fois les nouvelles priorités du Gouvernement et les objectifs de développement durable (ODD), ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La SCA2D révisée couvrant tous les secteurs de développement du pays est en phase avec la vision « Comores – Emergent à l'horizon 2030 » du Gouvernement comorien. Elle a pour ambition « une croissance forte diversifiée réductrice de la pauvreté et des inégalités et créatrice d'emplois, en ligne avec le principe du développement durable », à travers ses différents programmes.

Il est prévu que sa mise en œuvre intégrale fasse l'objet d'une évaluation annuelle et une évaluation finale en 2020. Les Composantes du suivi-évaluation sont : « Suivi des conditions de vie des ménages », « Suivi des programmes et projets » et « évaluation d'impact ».

Par ailleurs, le mécanisme de suivi – évaluation inclut le suivi participatif dont les objectifs sont notamment de **(i)** développer l'appropriation du processus de développement participatif, **(ii)** améliorer la transparence et la responsabilisation des différents acteurs, **(iii)** améliorer la qualité et la pertinence des prestations de services, et **(iv)** assurer le contrôle du processus de suivi de la SCA2D.

• Le mécanisme de suivi-évaluation s'inscrit dans un dispositif institutionnel composé de :

- Conseil National d'Orientation du Développement (CNOD),
- Comité Technique de Pilotage (CTP),
- Groupes Thématiques de Dialogue (GTD),
- Comité d'Orientation de Planification et de Suivi – Evaluation (COPSED),
- Secretariat Techique du Dispositif (STP).

• Le Conseil National d'Orientation du Développement (CNOD) :

Présidé par le Chef de l'Etat, le CNOD est l'instance suprême, chargée de se prononcer et d'enrichir les recommandations issues du processus de développement et instruire les instances de pilotage technique de la mise en œuvre des recommandations retenues. Cette mission se concrétisera chaque année par une session unique du CNOD consacrée à la revue annuelle conjointe
et la fixation des orientations stratégiques de l'année suivante et son Plan de Travail Gouvernemental (PTG). Le Conseil comprend les membres du Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les responsables au plus haut niveau de la société civile et du secteur privé. Son secrétariat sera assuré par le Secrétaire Général du Gouvernement, assisté par le Commissaire Général au Plan.

• Le Comité Technique de Pilotage (CTP) :

il est chargé d'orienter la programmation annuelle des actions de développement, de veiller à leur mise en œuvre et de conduire l'exercice de bilan annuel de la mise en œuvre de la SCA2D. Il doit également veiller à ce que chaque organe du dispositif institutionnel et technique dispose des moyens adéquats pour l'accomplissement de la mission qui lui est assignée. Il est présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement et comprend le Commissaire Général au Plan, les Secrétaires Généraux des ministères, les Partenaires Chefs de file des GTD, et le Directeur Général de l'INSEED.

• Le Groupes Thématiques de Dialogue (GTD):

Les GTD sont coprésidés par les Secrétaires
Généraux des Ministères Sectoriels et le PTF chef de file du secteur. Nommés par arrêté, les membres du GTD sont composés des cadres techniques des ministères, des représentants des PTF, des organisations de la société civile et du secteur privé. Les GTD sont chargés de veiller à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques de développement dans le cadre des secteurs et assurent le dialogue au niveau du secteur. Ils produisent des informations importantes pour l'élaboration et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCA2D. Les GTD constituent des cadres de coordination et de dialogue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement au niveau de chaque secteur. Ils sont constitués sur la base des stratégies sectorielles existantes, en lien avec les ODD. Sur cette base, quatre (4) GTD ont été constitués : (1) Pauvreté et conditions de vie des ménages ; (2) Croissance inclusive et infrastructures de soutien ; (3) Résilience au changement climatique ; et (4) Gouvernance publique. Les GTD sont organisés en groupes thématiques de travail et/ou en sous-secteurs selon les besoins, en tenant compte des principes fondamentaux d'appropriation nationale des politiques et programmes, d'harmonisation, d'alignement, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle.Les GTD sont assistés par des secrétariats techniques qui animent les travaux et s'assurent de leur qualité et de leur disponibilité. Les secrétariats techniques sont composés (i) des Ministères sectoriels (Unités sectorielles de Planification, Directions des Affaires Financières et Directions techniques), (ii) des PTF et de (iii) toute autre personne ressource sollicitée en cas de besoin.

• Comité d'Orientation, de Planification et de Suivi – Evaluation (COPSED) :

les COPSED sont chargés de valider la programmation annuelle des actions de développement au niveau des îles et des communes, ainsi que le bilan annuel du plan de développement insulaire et communal. Les COPSED travaillent en étroite collaboration avec les GTD pour une bonne prise en compte des spécificités des îles dans la planification nationale. Ils sont présidés par le Secrétaire Général du Gouvernorat, assisté par le Directeur Régional du Plan de l'île. Les résultats de leurs travaux seront transmis au CGP (par l'entremise des directeurs régionaux du plan des îles) accompagnés de procès-verbaux de réunions. Les COPSED comprennent les Secrétaires généraux des Gouvernorats, les organisations de la société civile de l'île, le secteur privé, la direction du Plan et les communes.

• Secretariat Techique du Dispositif (STD) :

Le STD a en charge d'alimenter les instances supérieures de concertation (CNOD et CTP) des produits dont leur fonctionnement dépend et de veiller à ce que les autres organes (GTD, COPSED) respectent leur calendrier de fonctionnement. A ce titre, il doit s'assurer d'une part, que toutes les dispositions sont prises au niveau de chaque département ministériel et au niveau de chaque île pour produire son rapport annuel de performance et d'autre part, que le bilan de la mise en œuvre de la SCA2D soit produit dans les délais impartis. Le STD est présidé par le Commissaire Général au Plan et comprend le Directeur Général de la Planification Stratégique et de la population, le Directeur Général de la Coordination de l'aide au développement, les responsables des Unités de Planification Sectorielles, le Directeur Général de l'INSEED, les représentants des PTF et les Directeurs de Plan des îles.

Le dispositif insitutionnel de suivi – évaluation est schematisé comme l'indique la figure ci- dessous :

Figure 1: Cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SCA2D

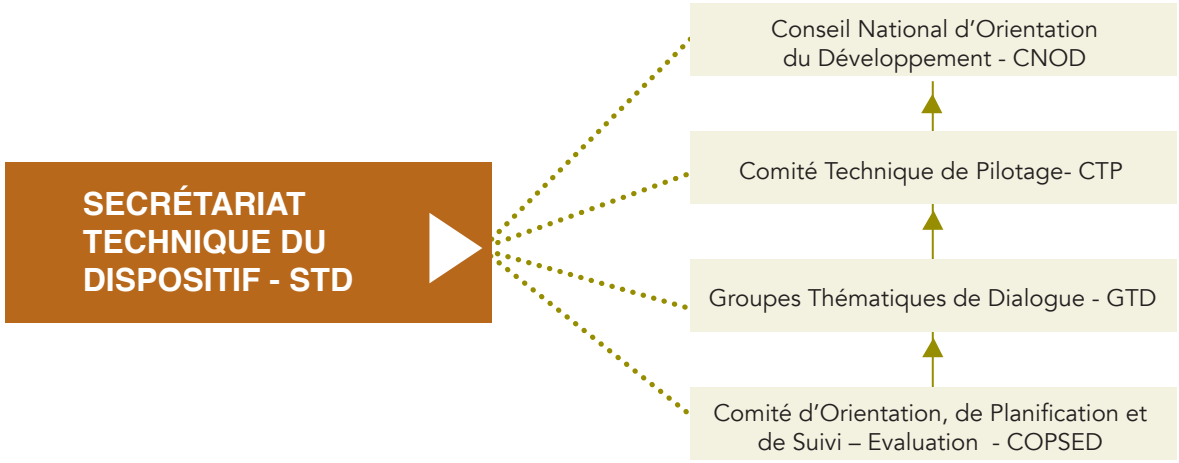

Par ailleurs, le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCA2D repose sur les instruments suivants :

- Suivi trimestriel ou semestriel (pour l'année en cours). Rapports trimestriels de suivi d'exécution du Programme d'Investissement Public (PIP). Rapports semestriels des comités locaux de suivi participatif ;
- Rapports semestriels de suivi des indicateurs ;
- Suivi annuel portant sur l'année (n1);
- Révision des Programmes/plans sectoriels et du PAP global;
- Rapport annuel d'avancement de mise en œuvre de la SCA2D;
- Évaluation à partir de la fin de la deuxième année de mise en œuvre, portant sur les années précédentes ;
- Revue à mi-parcours de la SCA2D en 2019;
- Revue finale de la stratégie en 2021 pour préparer la nouvelle stratégie devant débuter en 2022 ;
- Études d'impact (des politiques de soutien à la SCA2D) après la phase de mise en œuvre.

I.2.DONNEES ET STATISTIQUES

Le Gouvernement comorien a élaboré sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour couvrir la période 2015-2019.

La SNDS a plusieurs objectifs en matière de production des données statistiques :

Objectif 1. Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée.
Objectif 2. Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté.
Objectif 3. Construire un dispositif d'élaboration des comptes nationaux conformes aux normes en vigueur.
Objectif 4. Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international.
Objectif 5. Créer un dispositif de statistiques des finances publiques fiables grâce à l'amélioration des méthodes de collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données.
Objectif 6. Améliorer la production des statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale répondant aux normes de qualité reconnue.
Objectif 7. Créer un service de statistique unique qui a la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des

statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de la pèche et de l'environnement.
Objectif 8. Appuyer la mise en place d'un dispositif de production, d'analyse et de diffusion des statistiques de l'emploi
Objectif 9. Renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion du système éducatif par la disponibilité régulière des données statistiques scolaires
Objectif 10. Mesurer l'état de la santé de la population et mieux gérer les services de santé
Objectif 11. Renforcer le système de collecte des données démographiques par l'exploitation des données d'état civil sur l'ensemble du territoire
Objectif 12. Amélioration de la production des statistiques générales

Le système statistique national dont les activités sont reglementées par la loi n°11-003/AU est coordonné par l'Institut National de Statistique des Etudes Economiques et Démographique (INSEED) ayant une Direction Centrale et des Directions insulaires. Il inclut les différents départements ministériels :

• Le ministère des finances a créé par décret n° 07-018/PR du 11 février 2007, la Cellule technique permanente de suivi des Réformes Economiques et Financières (CREF). Cette cellule est chargée entre autres, de la production des statistiques des finances publiques et du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) au profit d'une coordination technique du Comité budgétaire ;
• La Banque Centrale des Comores (BCC) élabore des statistiques économiques, financières et monétaires, notamment la balance des paiements, publiées dans son rapport annuel ;
• Le Ministère de l'Agriculture, chargé de la pêche possède un Service de Planification, Suivi et Evaluation (SPSE) rattaché au Secrétariat Général dudit Ministère. Le service des Statistiques de la Direction Générale de la Pêche collabore avec le SPSE.

En outre, il y a les départements ministériels en charge des différents secteurs socioéconomiques comme l'Emploi, l'Education, la Santé, etc.

Dans le domaine de l'Emploi, le pays accuse d'importants déficits en matière de données statistiques. Les statistiques disponibles sont issues d'enquêtes périodiques comme l'Enquête 1-2-3 réalisée en 2013. La Maison de l'Emploi, une structure autonome nouvellement créée, comprend un observatoire de l'Emploi dont la mission est, entre autres, de produire les statistiques de routine sur l'emploi. Au niveau du secteur de l'Education, les données statistiques sont produites en grande partie par l'enquête exhaustive sur la rentrée scolaire et de l'enquête annuelle réalisé en milieu d'année scolaire. Le fonctionnement du dispositif est fortement dépendant du financement extérieur (UNICEF, UE). Le ministère de l'Education produit, à l'aide des données collectées, le tableau de bord de l'Education et également l'annuaire statistique.
Au niveau du secteur de santé, l'élaboration des statistiques de routine reposent sur le Système d'Information Sanitaire (SIS) basé sur l'établissement d'un Rapport mensuel d'activités (RMA) avec un taux de couverture estimé à 75% (en 2010/2011). Ce dispositif courant est complété par d'importantes enquêtes et études réalisées sur la période 2008-2014 :

- Comptes nationaux de santé (CNS-2011),
- Enquête Démographique et de Santé et à indicateurs multiples (EDSC-MICS III-2012),
- Enquête de Couverture Vaccinale (ECV-2013),
- Infections Sexuellement Transmissibles (IST-2011),
- Malaria Indicator Survey (MIS-2014),
- Enquête sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles (STEPWISE-2010).

Cette panoplie de collectes de données permet au Ministère de la Santé de produire un annuaire des statistiques sanitaires.

En général, la production des données statistiques de la santé connait certaines faiblesses surtout au niveau de ses capacités techniques et financières limitées. Le dispositif statistique fonctionne grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers (UNICEF, OMS, UNFPA). La coordination du SIS n'est pas fonctionnelle et l'on assiste à la multiplication des outils et canevas de collecte par les programmes verticaux (SR, VIH/SIDA, PEV, etc. …), du fait des faiblesses du dispositif courant et de la nécessité d'une réponse adéquate à des besoins nouveaux d'information statistique.

Le dispositif national d'état civil comporte encore beaucoup d'insuffisances qui empêchent d'en déduire des statiques démographiques fiables. Un projet de réhabilitation du système de l'Etat civil existe mais peine à être mis en œuvre faute de financement. Le Ministère de l'Intérieur est à la recherche de partenariat, en collaboration avec l'UNICEF et l'UNFPA, en vue de pouvoir lancer des activités de cet important projet. Dans le cas spécifique du Tourisme, la collecte des données se fait sur la base de l'exploitation des Fiches de police remplies aux frontières, et les Fiches de voyageurs administrées dans les hôtels. Ces fiches sont transmises, souvent avec beaucoup de retard, à la Direction Générale du Tourisme (DGT) pour exploitation statistique. La DGT n'est pas suffisamment outillée pour assumer pleinement cette tâche. Le Gouvernement cherche à renforcer ses capacités à ce propos.

II

EVALUATION DES PROGRES ET DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL POUR LA DECENNIE 2011 – 2020

II.1. CAPACITE DE PRODUCTION
II.2.AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMEN RURAL
II.3. COMMERCE ET SECTEUR PRIVE
II.4. PRODUITS DE BASE
II.5. DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL
- II.5.1. ETAT DE LA POPULATION
- II.5.2. EDUCATION
- II.5.3. POPULATION ET SANTÉ PRIMAIRE
- II.5.4. PROMOTION DE LA JEUNESSE
- II.5.5. EAU ET ASSAINISSEMENT
- II.5.6. EGALITÉ DES GENRES ET AUTONOMISATION DES FEMMES
- II.5.7. PROTECTION SOCIALE

II.6. CRISES MULTIPLES ET AUTRE DEFIS EMERGENTS
II.7. MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES
II.8. BONNE GOUVERNANCE A TOUS LES NIVEAUX

Cette partie fait une évaluation des progrès généraux vers l'objectif principal du Programme d'action d'Istanbul, qui est de surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international et de permettre à ces pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.
Ainsi, il s'agit de faire une analyse générale sur les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, et les défis à relever dans chacun des huit domaines prioritaires du Programme. Cette évaluation va permettre aussi de mettre en lumière les bonnes pratiques, les leçons apprises, identifier les facteurs externes comme internes, qui ont impacté sur les progrès réalisés dans chacun des domaines du Programme.

II.1. CAPACITE DE PRODUCTION

L'économie comorienne est marquée par une évolution irrégulière de sa croissance depuis 2011 comme l'indique le graphique ci-dessous. En effet, d'un taux de croissance du PIB réel de 4,1 % en 2011, l'activité économique a atteint un niveau de croissance de 4,5% en 2013 après une baisse très remarquable à 3,2% en 2012. Ensuite, une rechute constatée en 2014 portant la croissance à 2,1% se poursuit jusqu'à un niveau de 1,1% en 2015. Cette rechute s'explique, en grande partie, par la grande crise d'énergie électrique. Ces taux de croissance enregistrés en 2014 et 2015 sont au même niveau ou en-deçà du taux annuel d'accroissement démographique (2,1%).

Cependant, les deux années suivantes (2016 et 2017) ont constitué une période d'embellie avec des taux de

croissance se succédant de 3,3 à 3,8% grâce, en partie, à l'amélioration de l'approvisionnement en électricité qui a permis de tirer toutes les autres branches industrielles (+12,4% en 2016 contre -10% au niveau du sous-secteur électricité) et au démarrage de certains projets d'infrastructures. En dépit d'une légère perturbation de cette fourniture d'électricité due à des pannes de certains générateurs, celle-ci couplée par le regain de l'activité des télécommunications redynamisée aussi bien par l'entrée dans le marché d'un deuxième opérateur que par le déploiement d'importants investissements publics dans ce secteur des Technologies de l'information et de la communication a permis de maintenir le niveau de croissance à un niveau de 3,4% en 2018, un niveau plus bas que celui de 2017 mais supérieur à celui de 2016.
Cette dynamique enclenchée en 2016 ne doit pas masquer les défis liés à la structure du secteur réel et de son évolution.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance réel du PIB (%)

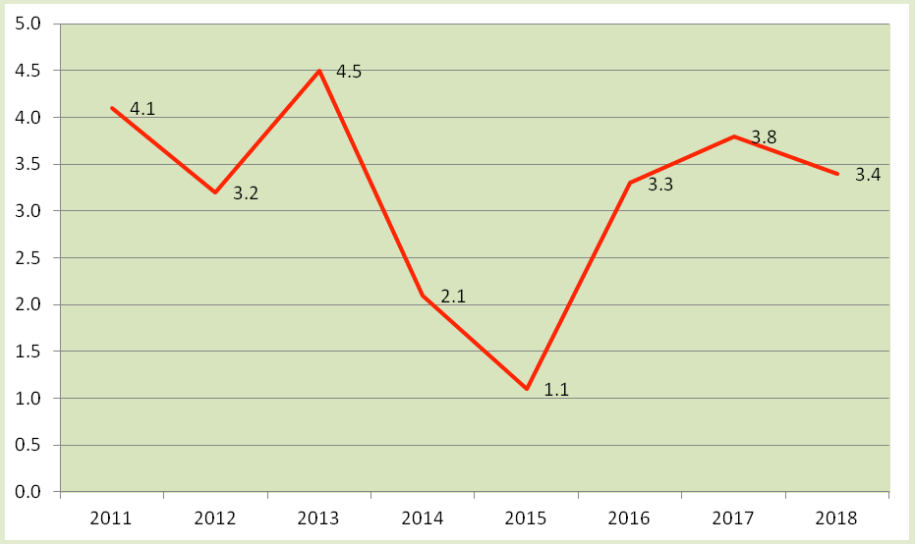

Source : Comptes Nationaux SCN93 INSEED

Les niveaux insuffisants de croissance trouvent certaines justifications dans le faible taux d'investissement (formation brute du capital fixe rapportée au PIB) dont la moyenne de la période 2011 – 2018 est estimée, sur la base des données de l'INSEED, à 15,2%.

Le taux de croissance de cette formation brute de capital fixe qui représente les nouveaux investissements réalisés chaque année présente une évolution plus irrégulière que celle du taux de croissance économique dont la moyenne de cette période est de 3,2% (voir graphique ci-dessous). L'examen de l'évolution du taux de croissance de ces investissements, au vu de ce graphique 2, fait ressortir une chute assez considérable à partir de 2012 où l'on note un niveau de 7,4% dudit taux, laquelle chute se poursuit jusqu'en 2015 où ce taux de croissance prend une valeur négative (-10,9%). Par contre, sur la période 2016 – 2018 les investissements croissent spectaculairement, ce qui correspond bien à la période d'embellie identifiée en matière de croissance économique.

Graphique 2 : Evolutions des taux (%) de croissance du PIB réel et de la formation brute de capital fixe

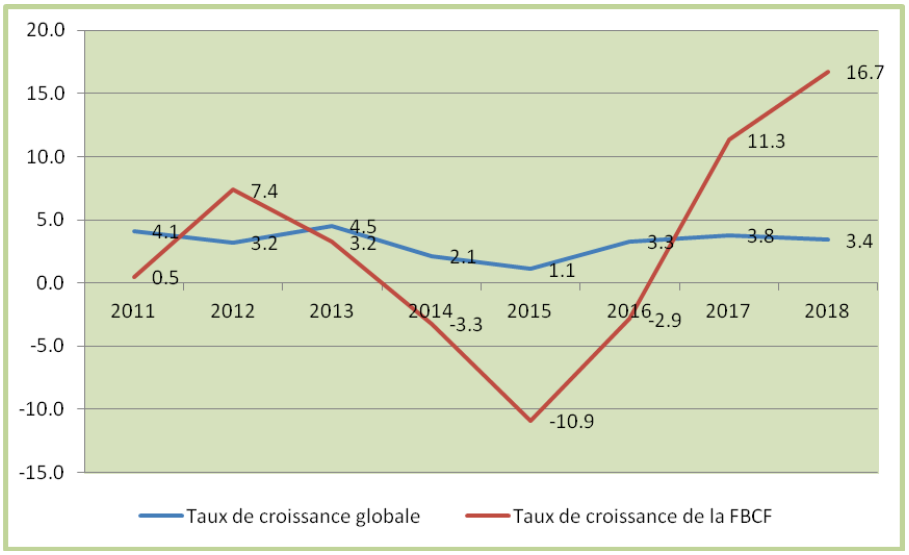

Source : Comptes Nationaux SCN93 INSEED, 2019

Force est de noter qu'en dépit de la diversification des partenaires du pays et des actions et mesures importantes mises en place en faveur du secteur privé (cf. II.3), le climat des affaires reste encore peu attractif pour les investissements directs étrangers (IDE) ; de même, les capacités d'investissements de l'Etat restent modestes à cause des ressources internes structurellement faibles.
Au total, la croissance économique aux Comores reste insuffisante par son rythme et fragile par ses sources.

En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, les secteurs les plus contributifs à la valeur ajoutée globale sont : (i) le secteur tertiaire (56,5%) essentiellement dominé par des services privés (loyers, services domestiques etc.) et le commerce et (ii) le secteur primaire (32,5%) comprenant l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la pêche. Ainsi, le secteur industriel est très peu développé avec une contribution de 11% de la valeur ajoutée globale de l'Economie. Néanmoins, des initiatives encourageantes sont de plus en plus prises pour la création des unités de transformations telles que : (i) les sociétés de production de l'eau minérale qui sont installées aussi bien à la Grande Comore qu'à Anjouan, (ii) les nouvelles unités de boulangerie, (iii) l'usine de conditionnement de ciment , (iv) les unités de conditionnement et commercialisation de gaz combustible, etc.

Graphique 3: Répartition sectorielle de la valeur ajoutée

Source : Estimations INSEED/ comptes nationaux SCN 93 – période 2011 - 2018

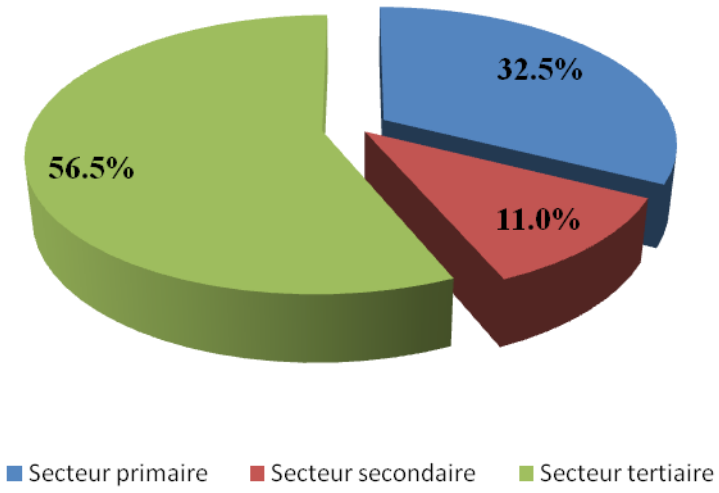

Croissance des secteurs à forte valeur ajoutée : secteurs primaire et tertiaire

Il ressort de l'examen du graphique ci-dessous que l'évolution de la croissance économique de la période 2011 – 2018 semble globalement plus liée à celle du secteur tertiaire dont le taux moyen annuel (4,5%) dépasse largement la croissance globale moyenne annuelle (3,2%) de la même période.

En effet, les croissances des secteurs primaire et secondaire ne présentent pas des tendances comparables à celle de la croissance globale. Ces deux secteurs présentent des évolutions irrégulières de leurs croissances dont les tendances sont en discordance avec celle de la croissance globale. Tandis que la croissance du secteur tertiaire a une évolution qui suit approximativement celle de la croissance de l'économie.

Graphique 4 : Evolution des taux (%) de croissance des secteurs d'activité et de l'économie

Source : Comptes Nationaux SCN93 INSEED, 2019

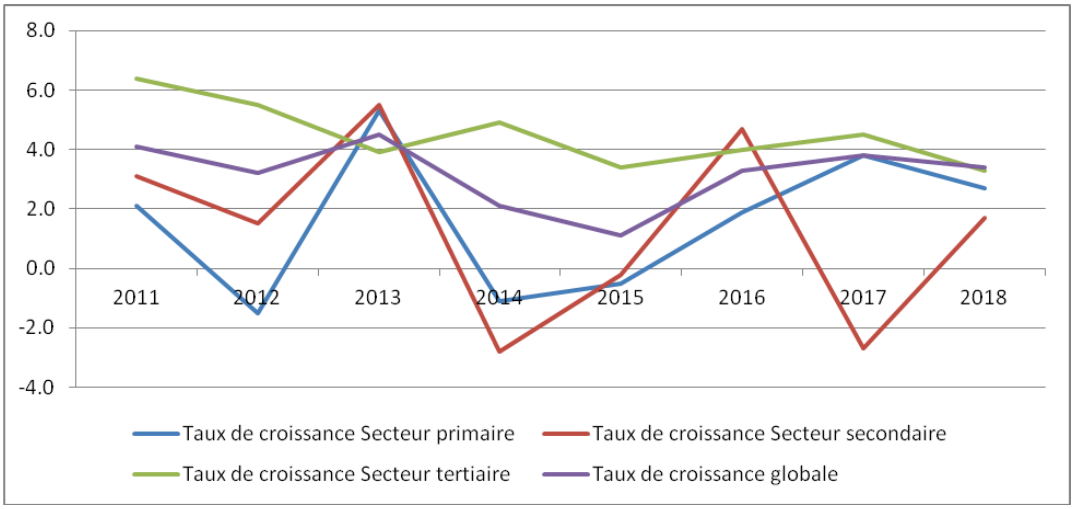

Par ailleurs, à la lecture du tableau ci- après, il apparaît que la contribution la plus importante dans la croissance du secteur tertiaire sur la période 2011 – 2018 est celle apportée par les trois branches suivantes :

- « Finances et Assurances » avec un taux de croissance moyen annuel de 10,2% ;
- « Information et Communication » dont le taux de croissance en moyenne annuelle est de 9,9% ;
- « Transport et Poste » avec 8,1% de croissance moyenne annuelle.

Au titre de la branche « Finances et Assurances », sa contribution à la croissance du secteur tertiaire, sur la période 2011 – 2018, est, en grande partie, imputable aux fortes croissances qu'a connu cette branche en 2012 et 2015 avec des taux de 24,1% et 29,1% respectivement. En effet, en 2012, cette forte croissance de la branche est portée par la progression considérable de la part des concours apportés par les établissements de crédit dans le PIB, soit 21,8% contre 19,4% en 2011. Cette amélioration est favorisée, d'une part, par la nette augmentation de 11% du volume des dépôts et, d'autre part, par un accroissement de 50% des emprunts bancaires.
En ce qui concerne la forte croissance de cette branche en 2015, elle est essentiellement expliquée par une augmentation de 16,3% de l'encours de crédit couplée à une hausse de 13,6% du total des dépôts s'établissant à 86 milliards KMF contre 75,5 milliards à fin 2014.
Au titre de la branche « Information et communication », elle contribue particulièrement à la croissance sectorielle du fait surtout de sa progression considérable en 2011 et 2012, les taux de croissance étant respectivement de 31,2% et 17,0%.
Cette importante croissance de 2011, est essentiellement associée à la mise sur le marché des produits relatifs à la fibre optique à laquelle le pays a été connecté depuis mars 2010. Aussi, l'accroissement du trafic de la téléphonie mobile qui a connu une nette progression du nombre d'abonnés, celui-ci passant de 176 140 en 2010 à 235 985 en 2011, a grandement contribué à cette croissance de la branche.
Quant à l'amélioration notable de l'activité économique de cette branche en 2012, elle s'explique essentiellement par la finalisation des travaux d'implémentation du réseau 3G au niveau de la Grande Comore où est concentrée la grande partie des consommateurs des produits et services de télécommunications.

Au titre de la branche « transport et poste », sa contribution à la croissance sectorielle est attribuée aux performances, en terme de croissance, réalisées par la branche en 2011, 2013 et 2016 comparativement aux autres années de la période 2011 – 2018. Ces performances sont imputables à l'amélioration du trafic aérien et maritime notamment avec l'extérieur, les taux de croissance du nombre d'arrivées aux frontières étant de 25,7%, 10,8% et 13,2% respectivement en 2011, 2013 et 2016.
En plus de l'amélioration du trafic aérien et maritime en 2011, 2013 et 2016, force est de noter les importants chantiers de construction, de réhabilitation et de réfection des routes contribuant à l'amélioration nette de la fluidité du transport maritime. Ces chantiers ont nécessité l'emploi d'une main d'ouvre très intense

Tableau 1 : Taux de croissance dans le secteur tertiaire

Branches d'activités du secteur tertiaire	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Taux de croissance moyen annuel
Commerce	4.20%	6.20%	4.30%	1.40%	0.60%	3.10%	7.10%	4.70%	3.95%
Transports, poste, courrier	25.70%	2.40%	10.80%	0.60%	0.30%	13.20%	8.80%	3.00%	8.10%
Hôtellerie, restauration	3.30%	10.10%	4.90%	8.50%	4.60%	-1.60%	-0.70%	4.50%	4.20%
Information et communication	31.20%	17.00%	9.90%	7.60%	2.70%	4.10%	2.00%	5.10%	9.95%
Activités financières et assurances	6.70%	24.10%	1.40%	8.10%	29.10%	9.60%	6.30%	-3.70%	10.20%
Autres services privés (y.c. immobilier)	2.70%	3.00%	3.20%	2.70%	3.00%	3.60%	4.20%	3.80%	3.28%
Administrations publiques	2.90%	1.90%	-1.40%	8.40%	4.70%	3.00%	2.10%	0.70%	2.79%
SIFIM	4.70%	35.90%	1.10%	-44.80%	7.00%	-8.60%	27.70%	-2.00%	2.63%

Source : Estimations INSEED/ comptes nationaux SCN 93 – période 2011 - 2018

De surcroît, il y a lieu de souligner que les perspectives de croissance pour l'année 2019 sont entachées d'incertitudes en raison de dommages et pertes enregistrés dans les secteurs socioéconomiques à la suite du passage, au mois d'avril 2019, du cyclone Kenneth qui a affecté 345 131 personnes dont plus de 185 000 très sévèrement. Ce cyclone a lourdement affecté le secteur primaire (agriculture- élevage- sylviculture – environnement) peu résilient aux aléas naturels et les secteurs sociaux (habitat, éducation, protection et eau & assainissement). Les infrastructures économiques (énergie, infrastructures de transport) et le secteur privé (527 entreprises touchées) ont également été touchés même si les dégâts sont moindres par rapport à ceux des premiers cités (secteurs primaires et sociaux).

Au total, les dommages et les pertes causés par Kenneth sont évalués dans un rapport intitulé « Evaluation de l'impact du cyclone Kenneth et Plan de relèvement et de reconstruction » à un montant de 82 099 millions KMF inégalement réparti entre les secteurs aux premiers rangs desquels se trouvent les secteurs sociaux et primaire (50% et 30% respectivement) comme l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique 6 : Proportion de la valeur des dommages et pertes par domaine

Source : Rapport Evaluation de l'impact du Cyclone Kenneth

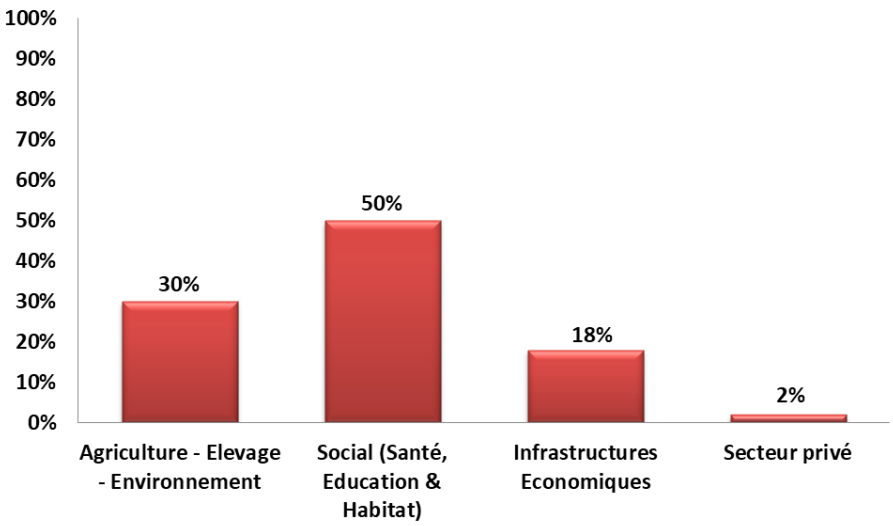

Facteurs contribuant à améliorer la capacité de production

Globalement, l'économie demeure fragile et est entravée par de graves lacunes structurelles, notamment celles relatives à la faible productivité des principaux secteurs concernés et aux déficiences des infrastructures de transport, de télécommunications et l'énergie. Cependant, des grandes réformes sont mises en œuvre, ces dernières années, pour améliorer de façon globale la gouvernance dans les secteurs de l'énergie, des transports routier, aérien et maritime et des télécommunications. Ces reformes sont couplées avec des investissements appréciables pour améliorer les infrastructures dans ces trois secteurs.

SECTEUR DE L'ENERGIE :

Les reformes et les investissements réalisés ont eu comme effet l'amélioration des indicateurs de performance entre 2012 et 2018, comme l'indique le graphique ci-dessous. En effet, on note :

- une amélioration du taux d'accès à l'électricité passant de 40% à 60% entre 2012 et 2018 ;
- une augmentation de la puissance disponible de 13MW en 2012 à 26MW en 2018 ;
- une réduction des pertes techniques et commerciales dont les taux passent respectivement de 18% à 17% et de 27% à 23% entre 2012 à 2018.

Graphique 7 : Evolution de quelques indicateurs de performance du secteur de l'Energie entre 2012 et 2018

Source : Banque Mondiale/ Document du Projet PRSE et Rapport d'évaluation 2018 de la mise en œuvre de la SCA2D

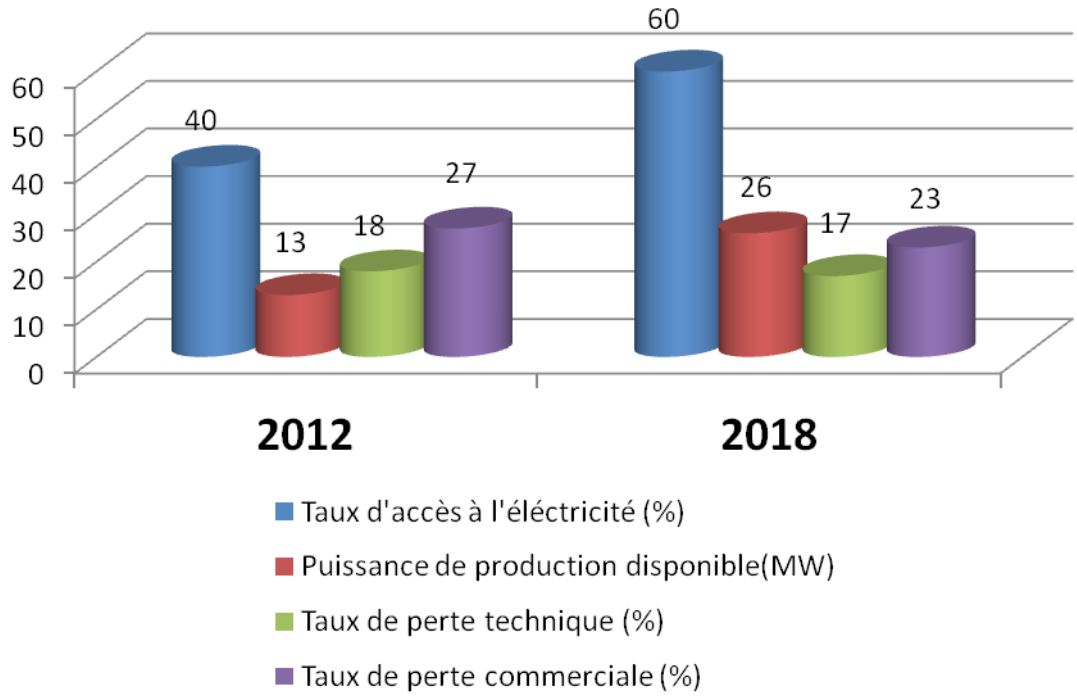

Par ailleurs, le coût de production de l'électricité est l'un des plus élevés de l'Afrique subsaharienne. Il est estimé, en 2016, à environ 0,61 € /kwh contre une moyenne de 0,068 € /kwh dans les pays de la communauté de développement d'Afrique Australe (CDAA).

En résumé les actions initiées ou mises en œuvre en vue de consolider les bases d'un accroissement des capacités productives et de réaliser ces résultats encourageants dans le secteur de l'Energie sont les suivantes :

- Élaboration, en 2013, de la Stratégie nationale de l'énergie des Comores à l'horizon de 20 ans avec un plan d'action de 5 ans;
- Élaboration et adoption en 2012 du document de politique de l'énergie électrique et de produits pétroliers;
- Adoption et promulgation en 2013 d'une loi pétrolière permettant l'exploration par des sociétés pétrolières des eaux comoriennes ;

- Réalisation de l'audit organisationnel et stratégique de la société nationale d'électricité, SONELEC (ex- Ma- Mwe) en 2014;
- Réalisations en 2014 des Études de surface (géophysique, géochimie et géologique) de la centrale géothermique et l'étude sur le risque géothermique;
- Signature de l'arrêté conjoint sur l'exonération des taxes des produits solaires en 2012;
- Révision des groupes électrogènes des sociétés publiques d'électricité;
- Acquisition et installation des groupes électrogène pour stabiliser la fourniture de l'électricité dans les trois îles, ce qui a permis une augmentation de la capacité disponible de production passant de 13,05 MW en 2012 à 31,9 MW en 2017 – 2018;
- Acquisition de nouveaux instruments de mesure (compteurs);
- Réalisation des études (géotechniques, topographiques) pour la mise en place de la centrale au fuel lourd;
- Élaboration du plan de redressement de la société nationale de l'eau et de l'électricité (Ma- mwe);
- Mise en place d'un nouveau système informatique de gestion commerciale de la société nationale d'Électricité;
- Formations du personnel de la SONELEC sur le nouveau système informatique de la gestion commerciale;
- Réalisation des campagnes de sensibilisation de la population sur les dommages des pratiques de fraudes et la nécessité du règlement des factures des clients.

SECTEUR DES TRANSPORTS :

Au titre du réseau routier, celui-ci totalise 834 km (508 km en Grande Comore, 232 à Anjouan et 94 km à Mohéli), dont 761 de réseau interurbain (selon le document de stratégie pays 2016 -2020). Seulement 12,3 km de nouvelles routes ont été construits sur la période 1998 - 2016 selon la même source. Ce réseau est caractérisé par l'insuffisance d'entretien courant et périodique; ce qui a accéléré sa dégradation durant les dernières décennies et a réduit les capacités d'absorption du trafic.

Le fonds d'entretien routier (FER) transformé en Fonds Routier (FR) par le décret n° 19 – 025/PR du 30 janvier 2019 n'arrive pas à jouer pleinement son rôle, faute de capacité institutionnelle suffisante dans la programmation des investissements et de ressources très limitées au vu des besoins découlant de l'état de délabrement de la plupart des routes.

L'évaluation de la mise en œuvre de la SCA2D fait ressortir que le réseau routier de l'Union des Comores est, pour moitié, en mauvais état et que 130 km nécessitent de gros travaux de réhabilitation et de construction. Des travaux d'assainissement sont à prévoir sur 80% du réseau routier urbain, ce qui représente une distance de 64 km.

Au niveau de la capitale, Moroni, l'encombrement du trafic est particulièrement important, avec notamment un accès difficile au port qui se trouve à proximité du centre-ville.

Les actions ci-après sont réalisées pour l'amélioration du transport routier des personnes et des biens :

- Mise en place des structures de gestion chargées des routes et transports routiers (Direction Générale de Routes et Travaux et Fonds d'Entretien Routier);
- Intégration dans le budget de l'État du Fond d'Entretien

Routier (FER) ;

- Construction des routes de contournement et de raccourcissement au niveau de Moroni, capitale du pays : (i) route Volo volo – Union des Meck, (ii) route Oasis – Telma, etc. ;
- Aménagement de gares routières à Moroni, la capitale;
- Réhabilitation de la route partant de l'Aéroport vers la capitale de la région du nord de la Grande Comore (Hahaya – Galawa);
- Entretien de la route Itsinkoudi – Mtsangadjou en Grande Comore;
- Réhabilitation des routes suivantes :
  - Koimbani – Chomoni en Grande Comore,
  - RN4 menant vers Bahani en Grande Comore,
  - RN3 Nord – Itsinkoundi – Mbéni en Grande Comore,
  - Route Bambao – Domoni à Anjouan,
  - Routes Fomboni – Djoiezi et Djoiezi – Wanani à Mohéli,
  - Entretien de la route Fomboni – Miringoni à Mohéli;
- Réhabilitation de la voirie urbaine de Domoni à Anjouan;
- Signalisation routière initiée à la capitale;
- Réhabilitation du laboratoire national de bâtiments et travaux publics;
- Adoption d'un plan directeur national du transport routier 2015 – 2025.

La mise en œuvre de ces actions s'est traduite par l'amélioration d'importants indicateurs de résultats comme : (i) le nombre de km de routes construits, (ii) le nombre de km de routes réhabilités/revêtus et (iii) le nombre de km entretenus. Ainsi, en dépit du recul observé en ce qui concerne la réhabilitation des routes, le graphique ci-dessous montre une amélioration significative des nombres de kilomètres construits et entretenus passant respectivement de 9 à 20 km et de 56,5 à 270 km entre 2013 et 2018.

Au titre du réseau portuaire, celui-ci est constitué de deux ports, le port de Moroni en Grande Comore et celui de Mutsamudu à Anjouan, et l'accès maritime de Mboigoma à Mohéli. Ce réseau sert au trafic maritime des personnes mais surtout des marchandises. Les installations portuaires sont trop limités en dispositifs d'accostage et ne disposent que de faibles profondeurs pour les navires desservant la région.

Pour le transport domestique de passagers, les installations ne sont pas dimensionnées en fonction de la taille et de la nature des navires déployés pour cette activité. En outre, la gestion des installations est peu optimale : l'accès aux quais des navires à passagers est limité à cause des épaves de bateaux qui encombrent ces quais, conduisant à des périodes d'attente assez prolongées. Toutes les activités commerciales de manutention et d'acconage sont assurées par des sociétés privées, tandis que le secteur public n'offre que les services aux navires (accostage, remorquage, pilotage, etc.).

Le port de Mutsamudu est considéré comme le port en eau profonde de l'archipel et sert de hub régional entre l'Afrique de l'Est (essentiellement la Tanzanie), les îles de l'Océan Indien et l'Asie du Sud Est, ainsi que de port de transbordement des trafics destinés vers Mohéli. Par ailleurs, ce port connaît un trafic très développé et en croissance régulière. Il dispose d'un grand centre de stockage, d'une capitainerie ainsi que d'équipements de chargement et de déchargement permettant le transbordement des gros navires en moins d'une journée.

Les actions ci-dessous sont mises en œuvre en vue d'améliorer le trafic maritime des personnes et des biens :

- Élaboration en 2014 d'un schéma directeur portuaire à l'horizon 2030;
- Installation de projecteurs aux ports de Mutsamudu et Moroni;
- Installation de caméras de surveillance au port de Moroni;
- Réalisation de l'étude sur la réhabilitation du petit quai au port de Moroni;
- Excavation des fouilles du port de Moroni;
- Remblai et compactage des fouilles de Moroni;
- Dragage du bassin des ports de Moroni et de Mutsamudu;
- Construction du bâtiment de la capitainerie du port de Moroni, abritant la Tour de Contrôle et le Centre de Partage d'Information ;
- Réactualisation des études existantes pour la réhabilitation du port de Mboigoma.

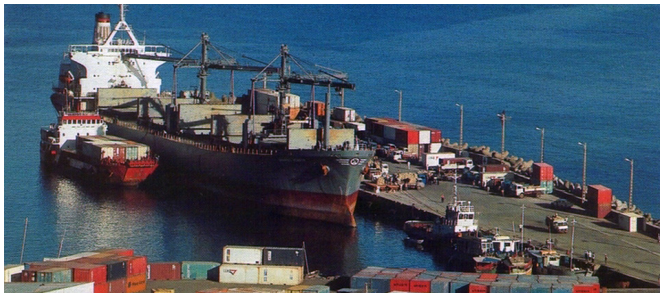

Au titre du réseau aéroportuaire, celui-ci est constitué de l'Aéroport International Moroni Prince Said Ibrahim (AIMPSI) situé à la Grande Comore et de deux aéroports secondaires localisés à Anjouan et Mohéli.
L'AIMPSI est appelé à renforcer ses chaussées aéronautiques et à réaliser d'autres investissements nécessaires dans le cadre du processus entamé de sa certification par l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie.
Quant aux aéroports secondaires, ils ont une taille plus réduite et un trafic se limitant aux liaisons entre les îles (Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte). Il n'y a pas notamment de services organisés de fret aérien aux niveaux de ces aéroports secondaires.
A cet égard, en vue d'améliorer la connectivité intra et inter îles et les liaisons avec l'extérieur et fluidifier le transport des biens et des personnes au départ et à l'arrivée sur le territoire national, les actions ci-dessous sont réalisées :
• Réhabilitation du balisage des aéroports secondaires de Bandar Salam à Mohéli et de Ouani à Anjouan;
• Acquisition et installation d'une station automatique météorologique et des stations climatologiques manuelles;
• Installation d'une station automatique météorologique à l'aéroport d'Ouani et de vingt (20) stations climatologiques manuelles au niveau national;

• Acquisition et installation des équipements de réception des données satellitaires et des prévisions météorologiques (EUMETCAST, Synergie et PUMA);
• Renforcement des capacités du personnel de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACM);
• Construction d'un Centre Directeur des Opérations d'Urgence à l'Aéroport International de Moroni Prince Said Ibrahim (AIMPSI);
• Construction et réhabilitation de l'ancienne aérogare de Moroni;
• Réhabilitation et extension de l'AIMPSI en cours.

SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

Le secteur des télécommunications aux Comores a connu une lente maturation. En effet, ce n'est qu'en 2004 que l'ancienne Société Nationale des Postes et Télécommunications (SNPT) fut scindée en deux entités : Comores Télécom et Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF). Ensuite, il a fallu attendre jusqu'en 2008 pour instituer, par la loi 08-007/AU du 15 janvier 2008, l'Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et de la Communication (ANRTIC), le régulateur du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), opérationnel un an plus tard (mars 2009). Cette loi n° 08- 007/AU a subi, par la suite, des amendements tenant compte des évolutions enregistrées dans le secteur pour adopter, en mars 2014, la loi relative aux communications électroniques promulguée le 25 décembre 2014.
Ce régulateur, ANRTIC, a eu du mal à accomplir ses missions tant le pays a été accoutumé à un operateur monopolistique, Comores Telecom qui a été un poids lourd de l'économie comorienne. En décembre 2016, cette situation de monopole prit fin avec l'entrée du nouvel opérateur TELCO SA, filiale de l'opérateur historique malgache, TELMA.
Ainsi, l'Union des Comores est le derniers pays africains à avoir ouvert son secteur numérique à la concurrence. Cependant, le processus d'opérationnalisation de cette concurrence reste long et semé d'embuches tant il est

difficile pour Comores Telecom d'accepter un nouveau paysage institutionnel. A ce jour, l'interconnexion des réseaux des deux opérateurs n'est que très partielle avec tous les préjudices que cela suppose pour les consommateurs et le développement de services connexes.

Globalement, la décennie écoulée est marquée par une évolution positive des indicateurs clés de télécommunications (cf. Graphique 8) bien que ce secteur accuse des retards considérables comparativement à d'autres pays de la sous région, à l'instar de l'île Maurice. Ainsi, est enregistrée une nette progression du :

• nombre d'abonnés à la téléphonie mobile pour 100 habitants qui passe de 5,5 à 8,48 entre 2011 et 2018 ;
• pourcentage des utilisateurs d'Internet qui a significativement augmenté, passant de 30,63 à 59,94% sur la période 2011 – 2017.

Graphique 8 : Evolution de quelques indicateurs clés sur la période 2011 – 2018

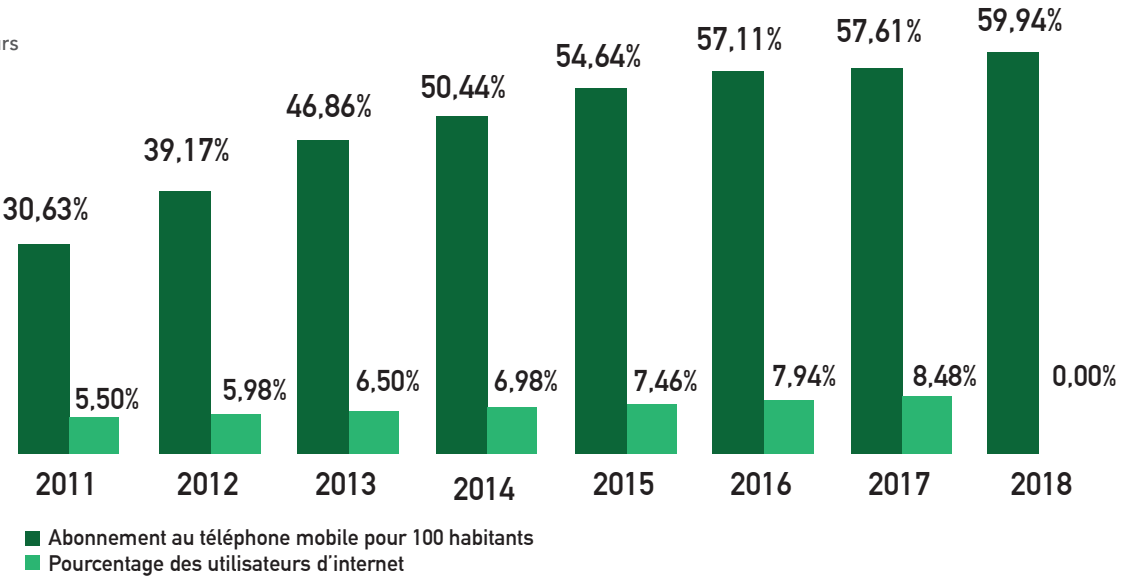

Source : Union Internationale des Télécommunications

Les actions majeures mises en œuvre pour faire avancer le secteur des TIC sont les suivantes :

• Opérationnalisation de l'autorité nationale de régulation des technologies de l'Information et des communications (ANRTIC) nouvellement créée ;
• Construction de plusieurs centres de télécommunications équipés et opérationnels dans l'ensemble du territoire ;
• Réalisation de l'interconnexion avec le câble sous-marin à fibre optique (EASSY) reliant l'Afrique du Sud au Soudan;
• Interconnexion avec un deuxième câble sous –marin à fibre optique (FLY - LION 3) de Très Haut Débit, reliant l'île de Mayotte aux trois autres îles de l'archipel des Comores, avec la construction de sa station d'atterrissage;
• Octroi d'une nouvelle licence globale et des permis d'exploitation de télécommunications à une société privée étrangère (Telma);
• Élaboration et opérationnalisation de deux projets de plateformes de transfert d'argent par téléphonie mobile : (i) HOLO pour Comores Telecom et (ii) MVOLA pour TELMA;
• Création par décret de la Société COMORES CABLES;
• Réalisation de l'étude de la demande sur l'achat des capacités d'internet et mesures complémentaires de stimulation de la demande ;
• Construction de plusieurs agences commerciales de Comores Télécom au niveau national et régional ;
• Adoption et mise en œuvre respectivement des lois sur le « commerce électronique, protection des données et sur la lutte contre la cybercriminalité » et sur les « communications électroniques ».

En général, les contraintes qui s'opposent au développement des capacités de production du pays sont :

• Insuffisance des financements alloués pour la réalisation des études et la construction des infrastructures énergétiques, routières, portuaires et aéroportuaires ;
• Capacités de mobilisation des ressources réduites au regard de la lourdeur des procédures des bailleurs de fonds traditionnels ;
• Insuffisance du réseau des routes, notamment des pistes rurales de desserte des zones de production rurales ;
• Faibles capacités en matière d'entretien routier pour les entreprises et bureaux d'études nationaux;
• Coûts relativement élevés de l'énergie, des transports aériens et maritimes et des télécommunications.

II.2.AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Le secteur primaire qui occupe une partie importante de la population active, contribue de manière significative aux revenus des ménages. Il fournit une grande partie des produits alimentaires consommés par la population, même s'il n'arrive pas à faire face à la demande interne.
Le pays doit encore importer parallèlement des grosses quantités de produits alimentaires. Généralement caractérisé par les cultures vivrières, maraîchères, les produits de rente, l'arboriculture et la forêt, le secteur primaire n'arrive pas encore à connaître des niveaux acceptables de croissance du fait de l'absence d'investissements productifs conséquents. Ainsi, le taux moyen annuel de la croissance de ce secteur pour la période 2011 – 2018 (1,6%) est en deçà du taux global de la croissance économique de ladite période (3,2%). La plus forte croissance sectorielle (5,3%) sur cette période 2011- 2018 est enregistrée en 2013 suivie de celles des trois dernières années 2016, 2017 et 2018 avec des taux respectifs de 1,9%, 3,8% et 2,7%. Ces meilleurs résultats réalisés au cours de ces années (2013, 2016, 2017 et 2018) sont imputables à :

• l'augmentation, en 2013, de 16% de la production maraîchère passant à 45 000 tonnes contre 38 684 tonnes en 2012. Cette amélioration de la production maraîchère est favorisée notamment par le renforcement de l'approvisionnement en intrants et semences maraichers;
• l'amélioration en 2016, 2017 et 2018, comparativement aux années précédentes, des recettes d'exportation des produits de rente (girofle et vanille) ;
• l'accroissement considérable de 22%, en 2013, de l'effectif du cheptel établi à 35000 contre 28530 en 2012, à la suite des actions de développement menées en faveur de la branche « élevage », notamment (i) la mise en place d'un réseau de surveillance épidémiologique, (ii) la mise en place de fermes pilotes pour la production laitière, (iii) la mise en place de centres naisseurs de caprins, (iv) l'élaboration d'un projet pour une usine de production de provende, dans le cadre du programme de développement de l'aviculture, et (v) la réalisation d'une campagne de vaccination contre la PPR pour réduire le taux de mortalité du cheptel ;
• la hausse, en 2013, de 5,1% de la production de la branche « pêche » qui a bénéficié de la réalisation des actions suivantes : (i) la mise en œuvre du plan d'action national de sécurité , sauvetage et recherche en mer et renforcement des capacités des pêcheurs en gestion des pêcheries, (ii) l'aménagement de l'approvisionnement en intrants de pêche, (iii) la réhabilitation et l'opérationnalisation des poissonneries et infrastructures de conservation ainsi que la construction de nouvelles infrastructures (chambre froide réhabilitée à Domoni, Anjouan, 2 bacs à Koni Djojo).
Par ailleurs, les branches du secteur primaire notamment la production vivrière et maraichère, l'élevage et la pêche, continuent de tirer profit d'une relative stabilité de la fourniture de l'énergie électrique surtout dans

la conservation des produits. En outre, les quelques investissements réalisés pour réhabiliter le réseau routier ont contribué à dynamiser le secteur via une amélioration des conditions d'acheminement des produits agricoles vers les points de vente.
Globalement, la croissance du secteur primaire sur la période 2011- 2018 est positive (1,6%). Cependant, son évolution a été confrontée à des conjonctures difficiles en 2012, 2014 et 2015. En effet, le secteur primaire a enregistré des croissances négatives de la branche « Pêche » en 2012 et 2014 et une contraction des exportations des produits de rente en 2015.

Graphique 9 : Evolution du taux de croissance (%) du secteur primaire

Source : Estimations INSEED/ comptes nationaux SCN 93 – période 2011 - 2018

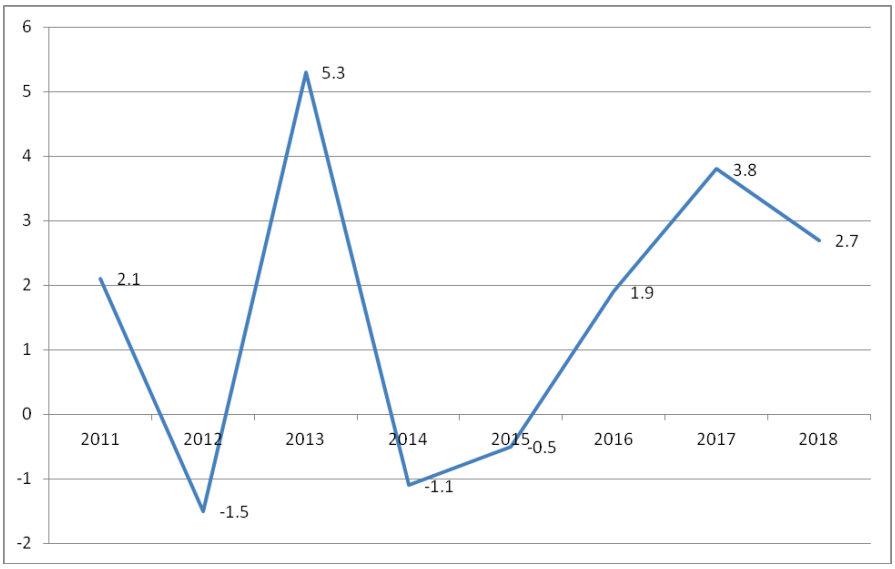

Les actions ci-après mises en œuvre représentent les avancées enregistrées dans le secteur primaire, notamment au niveau de l'agriculture, pêche, élevage et la sécurité alimentaire :

- Elaboration de la stratégie sectorielle agricole;
- Renforcement des capacités des agriculteurs et des jeunes dans les techniques de transformation et de conservation;
- Réhabilitation des citernes, des micros bassins, des impluviums et des systèmes d'irrigation, ainsi que de la fourniture d'intrants (245 tonnes d'engrais chimiques, 200 kg de semences maraichères, 542 tonnes de provende) ;
- Distribution d'intrants : 17 814 boutures de manioc, variété H52 (améliorée), 702 014 boutures de légumineuses et 21 728 boutures de graminées fourragères, création de cinq (5) pépinières contenant des cultures vivrières (manioc, bananier, taro, igname et patate douce), des cultures de rente (vanille, girofle et ylang-ylang), des plants forestiers et des plants fruitiers dans 5 Centre Rural de Développement Economique (CRDE) pour la multiplication de semences de variétés locales ;
- Construction, avec l'appui du PNUD, de 3 citernes de 150 m³, de 18 micro bassins et de 2 tank de 1000 m³ chacun, afin d'améliorer la disponibilité en eau et de permettre l'intensification des cultures maraichères dans les zones de production;
- Mise en place d'une unité de production des poussins à Mohéli, qui a permis la production de 1 300 poussins en 2015, grâce à l'appui de l'ONG KAFACI ;
- Construction des bâtiments et infrastructures de la Société Nationale de Pêche (SNP) notamment la réalisation d'un quai de débarquement;
- Réception des bateaux de pêche en provenance de Sri Lanka qui sont prévus d'être utilisés la Société Nationale de Pêche ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du secteur agro-pastoral. Au total 9 CRDE ont été soutenus,
- Réhabilitation, et la construction des bâtiments, mais également l'équipement roulant et le mobilier pour le fonctionnement de ces CRDE ;
- Mise en place des Chambres insulaires d'agriculture ;
- Actualisation de la législation vétérinaire ;
- Clarification des missions des institutions qui interviennent dans le contrôle des aliments et mise en place d'une Autorité Nationale de coordination du système de CSSA ;
- Révision et adoption en 2013 de la loi alimentaire et mise en place de ses textes d'applications ;
- Actualisation de la loi Phytosanitaire ;
- Renforcement des capacités des acteurs en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- Renforcement des capacités institutionnelles de la filière pêche ;
- Actualisation du cadre juridique et institutionnel de

l'Office National de Contrôle Qualité et de Certification des Produits Halieutiques ;
• Elaboration et adoption de la réglementation sanitaire ;
• Adoption des plans de gestion locaux de pêche ;
• Création de la société nationale de pèche et finalisation des infrastructures de la Société Nationale des Pêches ;

Dans ce secteur les obstacles et contraintes identifiés sont les suivants:

• Faibles capacités techniques de la main d'œuvre du secteur en l'absence d'un programme permanent de renforcement des capacités des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs;
• Insuffisance des matériels techniques nécessaires aux activités de production notamment dans la branche « agriculture »;
• Lourdeur des procédures des bailleurs couplée à la lourdeur de l'administration comorienne;
• Insuffisante clarification des relations de complémentarité entre le Ministère chargé de l'Agriculture et ses démembrement dans les îles (ex- commissariats insulaires chargés de l'Agriculture) pour un bon fonctionnement du secteur;
• Non application du décret instituant le fonds d'appui à l'élevage, pour pouvoir financer et développer le secteur;
• Insuffisance d'investissements nécessaires à la logistique pour la conservation et la commercialisation des produits;
• Faibles capacités de la branche « pêche » liées à l'utilisation des matériels traditionnels (utilisation des petites embarcations de 6,3 à 7,1 m ayant une puissance motrice ne dépassant pas 25CV) et traditionnels (emploi de pirogues à balancier non motorisées et l'absence des moyens de sécurisation de l'activité des pêcheurs, ce qui occasionne des disparitions récurrentes des pêcheurs en mer.

A ces contraintes et obstacles s'ajoutent d'autres problèmes qui freinent structurellement le développement du secteur. Il s'agit notamment de l'utilisation abusive et insuffisamment contrôlée des fertilisants et autres pesticides dans l'agriculture ; ce qui rend dangereux la consommation de ces produits et expose les consommateurs à des forts risques sanitaires.

En somme, le secteur peine à réaliser une production locale (productions vivrière, maraichère, animale et de la pêche) à même de couvrir la demande intérieure en raison des faibles capacités liées notamment à l'insuffisance de matériels techniques, de performance de la main d'œuvre, d'intrants et de la logistique de la conservation des produits.

II.3. COMMERCE ET SECTEUR PRIVE

Le commerce est considéré par l'Union des Comores comme étant l'un des leviers importants de la croissance économique et du développement. C'est pourquoi après avoir intégré dès 2009 le commerce comme composante à part entière de la stratégie nationale de développement (Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté – DSCRP 2010-2014), l'Union des Comores a réintégré le commerce dans la nouvelle stratégie à savoir la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) dont la version actualisée couvre la période 2018 – 2021. Ainsi, les actions en faveur du développement du Commerce identifiées par l'Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC 2015 – 2019) sont incluses dans le Plan d'Action Prioritaire de la SCA2D.
Au titre du diagnostic de l'environnement des affaires et du secteur privé, Doing Business n'affiche pas de résultats encourageants sur la période 2011 – 2019. En effet, le classement sur la facilité de faire des affaires est resté au niveau bas sur cette période, le rang des Comores sur la liste de 183 - 190 pays n'a jamais été en dessous de 153e, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Classement général des Comores dans le Doing Business

Classement/ année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Classement général	159/183	157/183	160/185	158/189	159/189	154/189	153/190	158/190	164/190

Source : Rapport Doing Business 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

Les Comores se trouvent dans le peloton des 50 pays mal classés en matière de facilité de faire des affaires en raison des contreperformances enregistrées par rapport surtout aux critères de « règlement de l'insolvabilité », « exécution des contrats », « paiements des taxes », « création d'entreprises », « octroi des permis de construire » et « raccordement à l'électricité ».

Cependant, l'Union des Comores poursuit des actions qui s'inscrivent dans la politique commerciale « pro – pauvre » adoptée en 2013 et qui ambitionne de :
• tirer la croissance économique par les exportations, en renforçant l'appareil productif;
• prendre acte de la globalisation et de la libéralisation de l'économie mondiale ;

• mettre en place un cadre favorable à l'expansion du secteur privé ;
• diversifier les partenaires commerciaux;
• mettre en œuvre une politique favorisant la libre concurrence interne et externe, et les transferts de technologie.

Les évolutions enregistrées dans le domaine du Commerce sont marquées par les actions suivantes :

• Rationalisation du tarif par l'adoption d'une structure tarifaire favorable aux activités de production (les biens de consommation finale sont plus taxés que les intrants et les biens d'équipement).
• Préparation de l'alignement du tarif national avec le Tarif Extérieur Commun du COMESA dans le cadre de la création de l'Union Douanière;
• Suppression des taxes à l'exportation;
• Proposition dans le nouveau document de politique commerciale d'un tarif des douanes de 5% (en plus de la redevance administrative unique) sur les produits exonérés figurant sur la liste des produits de première nécessité et pour lesquels les Comores disposent d'un avantage comparatif ;
• Mise en place avec le soutien de la CNUCED du portail de E- régulations Comores qui documente la procédure d'investissement y compris la procédure de dédouanement aux Comores en vue de faciliter les investissements et les échanges;
• Rédaction des manuels de procédures portuaires, à la suite de la réalisation d'un diagnostic de l'activité portuaire, en vue d'améliorer la gestion des enceintes portuaires.
• Organisation avec l'assistance de la CNUCED d'un séminaire de formation au profit des douaniers et des transporteurs/transitaires sur le transfert électronique des manifestes ;
• Renforcement en équipements de surveillance des ports des Comores en vue de faciliter les échanges ;
• Adoption en 2013 d'une loi sur la concurrence assortie d'un décret d'application;
• Réalisation d'un diagnostic des besoins de renforcement des capacités SPS, aboutissant à la mobilisation des ressources pour le financement d'un projet SPS auprès du Fond pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (FANDC) de l'OMC ;
• Elaboration d'un Plan à Moyen Terme pour le Développement du Commerce et organisation d'une table ronde sur le commerce à Genève ;
• Elaboration d'un programme des besoins prioritaires de renforcement des capacités des institutions liées au Commerce;
• Elaboration et publication par l'UNMO du CIR du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur d'une note d'orientation de la revue du système d'exonération en vue de l'amélioration de la situation des exonérations au titre de la revue du régime des exonérations et réduction des exceptions;
• Mise en place, en 2011, d'un nouveau code des impôts assorti d'un décret d'application et création de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID) contribuant entre autres à l'amélioration des recettes intérieures;
• Mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales de l'Océan Indien ;
• Actualisation, en 2013, du document-cadre de la politique nationale de l'emploi (PNE) ;
• Adoption en 2013 du plan directeur pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et d'une stratégie de développement de la formation professionnelle (2014-2019) ;
• Ouverture de la Maison de l'Emploi avec pour mission l'établissement d'un système d'information et d'observation de l'emploi;

Les contraintes ci-après sont notées en ce qui concerne le secteur privé et la mise en œuvre de la politique commerciale :

• Lourdeur et complexité du système fiscal, absence de centre de gestion agréé, et l'insuffisance du nombre de cabinets de conseillers fiscaux ;
• Insuffisante application du Code des investissements ;
• Absence de réglementation du secteur de la formation professionnelle ;
• Faible implication du secteur privé dans l'élaboration des curricula des formations ;
• Main d'œuvre qualifiée et performante insuffisamment employée;
• Manque ou piètre qualité des infrastructures : routes, ports, télécommunications qui séparent les producteurs des marchés mondiaux, notamment pour les pays enclavés ou les petits états insulaires comme les Comores;
• Capacités limitées des opérateurs et autres producteurs en ce qui concerne la maîtrise des mécanismes du commerce internationale.

II.4. PRODUITS DE BASE

En matière d'offre, selon l'étude sur les perspectives économiques des Comores réalisée par la Banque Africaine de Développement (BAD), la reprise de la croissance économique observée les deux dernières années (2017 – 2018) est essentiellement liée à un accès amélioré à l'électricité et un regain de l'activité des télécommunications avec l'entrée d'un deuxième opérateur dans le marché. En plus les transferts de la diaspora dont la part dans le PIB avoisine 25% en moyenne contribue significativement à maintenir la croissance à un certain niveau.

En matière de demande, cette croissance économique résulte des investissements publics et bénéficie surtout de la conjoncture favorable dans le marché mondial de la vanille dont le prix a été en hausse ces trois dernières années.

Le solde budgétaire est estimé négatif en 2018 (–3,1 % du PIB) après avoir été positif en 2017 (0,4 % du PIB). En raison du rattachement du franc comorien à l'euro et de l'objectif de stabilité des prix, le pays ne recourt pas à un financement monétaire du déficit budgétaire. La dette extérieure comorienne, estimée à 26,5 % du PIB en 2018 contre 30,1 % en 2017, est considérée soutenable. La parité fixe Franc comorien – Euro favorise la stabilité monétaire grâce au respect des normes de convergence. En 2018, l'inflation a été estimée à 1,7 % contre 1 % en 2017 et 1,8% en 2016. Cette maîtrise des prix résulte des effets de la baisse des prix du carburant et de celle des prix de la communication avec l'entrée de l'opérateur de télécommunications privé. Cependant, l'analyse faite par la Banque Centrale des Comores, dans son rapport annuel de 2018, sur les perspectives économiques de l'année 2019, fait état d'une hausse à 3,6% de l'inflation en 2019 à cause de la hausse prévisible des prix des denrées agricoles, de pêche et de l'élevage , laquelle hausse de l'inflation serait un des effets du cyclone Kenneth d'avril 2019. Ce cyclone Kenneth aurait comme conséquences, sur le plan macroéconomique, entre autres, la contraction de la demande intérieure puisque l'évolution de la consommation des ménages pourrait ralentir avec un taux de croissance prévu de 2,9% en 2019 contre 3,5% en 2018.

En matière de compétitivité, les Comores font face à un problème de surcoût des facteurs de production conjugué à un capital humain déficient qui plombe la production. La situation de l'appareil productif ne permet pas au pays

de suivre la concurrence internationale, aujourd'hui, ni de préparer efficacement l'avenir par les investissements nécessaires aux produits de demain. En effet, les exportations comoriennes sont composées entre 80 à 90% des produits primaires (vanille, girofle, ylang ylang). A cette faiblesse de la diversification des produits d'exportation, vient s'ajouter une faible couverture des importations par les exportations (couverture estimée à seulement 35% en moyenne par an sur la période 2011-2018). L'étroitesse du marché intérieur, l'absence d'économie d'échelle réduisant les avantages comparatifs du pays sont des contraintes majeures à la diversification et à l'accélération de la croissance économique. A ceux-là s'ajoute le coût élevé des facteurs qui demeure une contrainte structurelle.

Le facteur « travail »

Le facteur travail qui est de nature très peu productif est déterminant dans la production économique. 79% des actifs sont occupés dans l'informel et 21% seulement dans le formel. Cette situation reflète la prépondérance du sous-emploi dans l'économie comorienne. On note, ainsi, que la quasi-totalité des emplois dans le secteur primaire relève de l'informel (99% des emplois), suivi du commerce où 96% des emplois sont informels.

Le facteur « capital »

Le coût du facteur « capital » est beaucoup plus associé à (i) l'accès au crédit, (ii) l'accès au foncier et (iii) l'accès à la mer.

Accès au crédit et taux d'intérêt

L'ouverture du système bancaire comorien à d'autres banques commerciales ainsi que son élargissement à des institutions financières décentralisées (IFD) a cassé le monopole détenu, depuis les années 80, par la seule banque commerciale existante sur la place, en l'occurrence la Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores (BIC). Ainsi, l'ouverture à concurrence avec l'entrée dans le marché de nouvelles Banques commerciales (Exim Bank et Banque Fédérale de Commerce- BFC installées respectivement en 2007 et 2009) et des Institutions Financières Décentralisées (Réseaux Sanduk et Meck) a eu comme conséquences, entre autres, l'augmentation du taux de bancarisation, et l'augmentation du volume de fonds disponible pour le crédit aux ménages et aux entreprises. A ces banques commerciales (BIC, Exim Banque et BFC) s'ajoute la Banque de Développement des Comores (BDC) créée depuis 1982 mais qui a connu une période de ralentissement de ses activités exclusives de financement des projets générateurs de revenus à partir des années 90; ce qui a nécessité une redéfinition de sa stratégie commerciale en 2008 pour devenir une Banque Commerciale classique à partir de 2010 avec notamment l'ouverture de nouveaux guichets de méso finance et micro finance.

Toutefois, il faut noter que malgré la disponibilité des fonds l'accès au crédit à la production est particulièrement difficile, surtout pour certaines catégories telles que les pêcheurs, les petits artisans et les petites et moyennes entreprises (PME) en général.

Les entrepreneurs qui débutent leurs activités éprouvent beaucoup de difficultés à pouvoir disposer du crédit requis pour se lancer dans leurs affaires.

Les principaux problèmes souvent évoqués dans le rapport Doing Business sont les suivants : (i) déficit d'informations sur l'accès au crédit et (ii) faiblesse des institutions publiques et privées en charge d'appuyer et d'orienter le secteur privé.

Tableau 3 : Classement des Comores sur le critère d'Obtention de prêts dans le Doing Business

Critère de classement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Obtention de prêts - Comores	154/189	159/189	128/189	109/189	118/190	122/190	124/190

Source : Rapports annuels de Doing Business

Sur le critère d' « obtention de prêts » l'évolution de la situation du pays n'est pas encourageante durant ces dernières années. En effet, après un recul de 5 points sur ce critère dans le classement de Doing Business en 2014, son rang passant de 154e /189 en 2013 à 159e /189 en 2014, l'Union des Comores a marqué un rebond spectaculaire en regagnant progressivement 31 points en 2015, puis 19 points en 2016, avant de régresser les trois dernières années en perdant 9 points en 2017, 4 points en 2018 et 2 points en 2019, soit un cumul de 15 points perdus sur ces trois dernières années consécutives.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, ils n'ont pas beaucoup varié. Depuis plusieurs années, les taux nominaux sont fixés sur la base du taux moyen pondéré au jour le jour de l'euro (EONIA), la monnaie de rattachement. La fourchette des taux débiteurs est comprise entre 7% et 14%. Les banques ont la possibilité de fixer librement leur taux dans cette fourchette. Même avec les nouvelles banques, les taux d'intérêts appliqués se situent souvent au niveau du taux plafond de 14%. L'une des raisons avancées par les banquiers à ce propos est le taux élevé de risque clientèle (non remboursement des prêts) et le faible volume d'emprunt. Les taux d'intérêt sont donc élevés du fait que les opérations financées sont pour la plupart risquées. Ce surcoût est renchéri par la spécificité de l'insularité d'un petit Etat fragile et enclavé.

Accès au foncier

Les Comores sont un pays fortement peuplé avec une densité avoisinant 400 habitants/km². La terre devient par conséquent une denrée de plus en plus rare aux Comores, phénomène amplifié par la croissance démographique rapide actuellement estimée à 1,8% en moyenne par an.

Le problème du foncier est fondamental dans l'analyse de la compétitivité car il est le facteur de production principal de l'agriculture et constitue un élément important pour attirer les investisseurs étrangers.

Le problème foncier se pose sur trois aspects : (i) problème réglementaire avec la superposition de trois droits (moderne, traditionnel et religieux), (ii) la rareté des terres vierges et (iii) le coût élevé de la terre. On note, par exemple, que les terres agricoles ne se vendent généralement pas ou se vendent difficilement car elles constituent des biens familiaux et n'appartenant pas à un seul individu.

L'insécurité juridique de l'accès à la terre, la taille restreinte des exploitations, le manque de terres arables et la croissance démographique sont des facteurs défavorables

à l'accès au foncier. En effet, l'Union des Comores est l'un des pays d'Afrique où la densité de population ramenée à la surface agricole utile est la plus élevée.
Le coût du terrain est soumis à la règle du marché, mais assez cher (le prix du mètre carré pouvant varier d'environ 10 euros à 40 euros) comparativement au coût du terrain de la région. Il est 4 à 10 fois plus élevé qu'à Madagascar, île voisine. Les terres domaniales sont beaucoup moins chères que les terrains privés, mais actuellement très peu disponibles. La législation ne prévoit pas de réduction du coût en cas d'investissements étrangers, bien que dans la pratique l'Etat peut octroyer ou inciter à l'octroi des terrains à titre gracieux (par exemple, le projet touristique du lac salé, le projet de pêche avec les Qataris).

« L'agriculture n'est pas un secteur d'avenir pour les Comores », a apprécié une étude réalisée en 2009 par la BAD, intitulée « les sources de croissance aux Comores », qui a évoqué le problème foncier (taille restreinte des exploitations) comme étant l'une des contraintes actuelles dans le secteur agricole. Mais, elle est encore considérée, dans la stratégie de développement des Comores (SCA2D 2018 - 2021) comme étant un secteur productif important à développer pour pouvoir notamment répondre à la préoccupation de la sécurité alimentaire liée à l'extrême pauvreté. C'est pourquoi le Plan Comores Emergent (PCE) a retenu l'agriculture comme étant l'un des socles de l'émergence en ambitionnant sa modernisation pour l'amélioration de la productivité et le développement rural.

Accès à la mer ou (Zone maritime exclusive des Comores)

La pêche est pratiquée sur une zone maritime estimée à plus de 160 000 km², soit 70 fois plus la superficie terrestre du pays. Il n'y a donc pas de problème d'accessibilité à la mer. La zone maritime comorienne abrite un plateau continental qui recouvre 900 km² et un littoral long de plus de 427 km. Les eaux comoriennes regorgent de ressources halieutiques dont le potentiel de production soutenable est estimé à près de 33 000 tonnes par an, pour une production annuelle d'environ 16 000 tonnes. Ainsi, des possibilités réelles existent pour une exploitation des ressources halieutiques.
Cependant, il faut noter que les pêcheurs font face en mer à une insécurité liée à des équipements non adaptés en cas de mauvais temps et à l'absence des équipements de communication requis pour la pêche en haute mer. Les pertes de pêcheurs en mer sont assez fréquentes, surtout en période de mauvais temps. En moyenne 10 à 20 pêcheurs s'égarent chaque année en mer avec des issues souvent tragiques, certains pêcheurs perdant leur vie, d'autres passant plusieurs jours ou plusieurs mois en mer coupés du monde et sans nourriture.

LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES

EAU

La disponibilité en eau est un facteur indispensable pour toute action de développement économique et social. Aux Comores, le problème de l'eau se pose sous deux formes : la non disponibilité et la non potabilité.
L'eau potable ne couvre que 20% de la population comorienne. Le problème de l'eau se pose différemment suivant les îles. En Grande Comore, la pénurie d'eau est assez fréquente. En effet, l'eau est souterraine en Grande Comore, elle n'est disponible qu'après des forages de plus de 60 m de profondeur, une procédure demandant une technicité assez pointue et qui est très couteuse; ce qui explique l'absence des forages, donc la rareté de l'eau en milieu rural. A Anjouan et à Mohéli, le problème de la disponibilité de l'eau se pose également même si son ampleur est un peu faible par rapport à la Grande Comore. En ce qui concerne la potabilité, il faut noter qu'en grande partie l'eau n'est pas traitée puisque le réseau d'adduction de l'agglomération de la capitale, Moroni, est l'un des rares qui assurent une distribution d'eau préalablement traitée. Ainsi, l'eau est, en grande partie, non potable, ce qui cause généralement des maladies diarrhéiques et autres.

ENERGIE

L'insuffisante structurelle de l'offre d'électricité et le coût élevé de cette dernière pénalisent fortement les activités de production et constituent un facteur défavorable à la compétitivité de l'économie comorienne.
Les principales sources d'énergie du pays sont les produits pétroliers importés et la biomasse. Cette dernière couvre 71% des besoins énergétiques nationaux. La consommation d'énergies commerciales, largement dominée par les produits pétroliers, progresse très rapidement depuis quelques années mais la consommation finale par habitant reste faible.

Il existe actuellement aux Comores les sources locales d'énergie primaire suivantes : (i) le bois de chauffe, (ii) l'énergie hydraulique et (iii) l'énergie solaire.

Le bilan énergétique de l'Union des Comores indique que la part du bois de chauffe et du charbon de bois consommé sous forme d'énergie primaire avoisine 70%, les hydrocarbures consommés sous forme d'énergie non transformée en énergie électrique représentent environ 21%, l'électricité produite à partir d'hydrocarbures représente 8% du total.

Les actions ci-après réalisées durant la décennie écoulée permettent au secteur de l'énergie d'avoir des perspectives de développement dans les années à venir :

- L'adoption d'une stratégie du secteur de l'énergie à l'horizon de 20 ans ;
- La réalisation des études sur les énergies renouvelables;
- L'appui, soutenu par la Banque Mondiale, au redressement de la gestion commerciale et financière de la société publique d'électricité;
- L'appui à la rénovation du réseau électrique, en cours, soutenu par la Banque Africaine de Développement;
- L'augmentation des capacités de production de l'électricité par l'achat de groupes électrogènes;
- La construction en cours de la centrale du fuel lourd de capacité de 18 Mégawatts, sur le site de Voidjou en Grande Comore, sur financement du crédit concessionnel accordé, depuis 2013, par l'Exim Bank de l'Inde;
- L'exploration du pétrole et du gaz offshore dans les eaux comoriennes dont les études ont débuté depuis 2011.

Les principaux problèmes auxquels le pays est confronté dans le domaine de l'électricité et des produits pétroliers peuvent être résumés de la façon suivante :

- Instabilité structurelle dans la gestion de la fourniture d'électricité : le prix à la consommation du KWH d'électricité (0,268 Euro) ne couvre pas le coût unitaire de production (0, 61 Euro/ kwh) alors que les subventions nécessaires de l'Etat ne suivent pas pour permettre à la société nationale d'électricité (SONELEC) de s'approvisionner régulièrement en gazole auprès de la société comorienne des hydrocarbures (SCH). Cette situation induit, de façon récurrente, des arriérés de paiement de la part de la SONELEC auprès de la SCH ; ce qui fragilise la gestion courante de ces deux sociétés publiques, la SONELEC étant le premier client de la SCH ;
- Accès limité à l'électricité : le taux d'accès à l'électricité, mesuré par le raccordement des habitations est estimé en 2013, selon le rapport d'évaluation de la Banque Mondiale sur le Projet de Redressement du Secteur de l'Electricité (PRSE), à 60% en Grande Comore, 50% à Anjouan et seulement 20% à Mohéli. Toutefois, il faut nuancer entre taux de raccordement et disponibilité réelle de l'électricité. Malgré une demande forte, l'insuffisance de la production empêche de satisfaire ladite demande ;
- Situation financière critique: les subventions directes et indirectes au secteur de l'énergie (électricité et produits pétroliers) représentent environ 10% du budget de fonctionnement de l'Etat, selon les estimations de la Direction du Budget ;
- Une mauvaise gouvernance avec notamment une absence de gestion rigoureuse et de vision à long terme. Les interférences politiques dans la gestion courante de la société nationale d'électricité (SONELEC) et de la Société des Hydrocarbures (SCH) et les faibles taux de recouvrement (pour le cas de la SONELEC) ont fortement contribué à la déconfiture financière de ces opérateurs publics;
- Un prix au kWh élevé et un rendement faible : les prix de l'électricité et des produits pétroliers sont fixés par l'Etat sur une base politique qui n'intègre pas pleinement le coût des produits énergétiques. Le mode de tarification est le suivant:
  - les tarifs de gros pratiqués par la SCH et de détail des produits pétroliers sont fixés par l'Etat et révisés périodiquement.

Malgré ce prix de vente du kwh très élevé, il reste en deçà du coût de production, ce qui affaiblit la performance de la SONELEC en matière de maîtrise du coût de production.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au niveau de la région, les tarifs de la téléphonie mobile pratiqués aux Comores sont élevés comparativement à ceux appliqués dans certains pays de la sous région. .

Cependant, à partir de 2017, l'année d'entrée dans le marché des télécommunications du deuxième opérateur, TELCO SA, filiale de la société de Télécommunications TELMA basée à Madagascar, des avancées importantes sont observées aussi bien en matière de tarification (le prix de la carte SIM qui était supérieur à 3000 KMF avant 2017 a chuté à 500 KMF) qu'en matière d'accès au réseau de la téléphonie mobile (une grande partie du milieu rural non couverte avant 2017 accède actuellement au réseau mobile).Ainsi, l'étude sur l'optimisation, l'utilisation et l'accès aux larges bandes aux Comores réalisée, en 2019, par Laurent Gille montre qu'avec cette concurrence le prix du data tend à s'approcher de ceux appliqués par certains opérateurs des pays de la sous région. A titre d'illustration cette étude montre que le prix au Mo du data offert par Huri des Comores (entre 0,31 et 0,46 KMF/Mo) étant supérieur mais pas très éloigné de celui de Telkom au Kenya et Airtel en Tanzanie (0,2 KMF/Mo).

« Les efforts déployés par le gouvernement au cours des dix dernières années ont permis d'améliorer la situation des TIC dans le pays. Les Comores, avec l'appui de la Banque mondiale, ont défini une politique de développement dont l'un des principaux piliers consiste à renforcer la concurrence dans le secteur des TIC en accordant des licences à d'autres opérateurs et en introduisant des services à large bande fixes et mobiles » a conclu l'UIT dans l'édition de 2017 de son rapport intitulé « Mesure de la société de l'information ».

Les grandes actions réalisées ces dernières années permettant de promouvoir le développement du secteur des Technologies de l'Information et de la communication sont :

- La connexion de l'Union des Comores au câble fibre optique EASSY dont l'exploitation optimale permettra d'avoir de l'Internet à haut débit stable;
- L'adoption et promulgation de la loi sur les communications électroniques ;
- L'ouverture à concurrence du marché des télécommunications ;
- La mise en place du projet de renforcement des infrastructures de télécommunications financé par la Banque Mondiale et qui a permis à l'Union des Comores de se connecter à un deuxième câble fibre optique de très haut débit FLY LION 3.

TRANSPORTS

L'une des caractéristiques d'un pays multi-insulaire comme les Comores est la discontinuité territoriale. La circulation des biens et des personnes à l'intérieur d'une île s'effectue par voie routière. Celle d'une île à une autre s'effectue par voie maritime ou aérienne. Quant aux mouvements internationaux (exportations et importations de biens et départs ou arrivées des personnes), ceux-ci se font exclusivement par voie maritime ou aérienne. La circulation des personnes au niveau international s'effectue principalement par voie aérienne, quand à celle des biens, le transport maritime est la plus fréquemment utilisé.

Quel que soit le mode de transport utilisé (routier, maritime ou aérien), le coût est relativement important et renchérit davantage le prix à la production de biens déjà élevé, du fait des autres facteurs de production.

Les produits consommés aux Comores, y compris ceux de première nécessité, sont en grande partie importés, et à ce titre, subissent d'importants surcoûts au titre des frais de fret, frais de manutention (incluant les frais de transbordement et/ou d'acheminement à leur destination finale par voie maritime, et/ou aérien, et/ou terrestre), et divers autres frais intervenant jusqu' à hauteur de 30% dans la composition du prix de vente. Ainsi, le coût des transports influent significativement sur la compétitivité de l'économie comorienne.

II.5. DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

II.5.1. ETAT DE LA POPULATION

La population résidente est de 742 287 habitants, selon les résultats provisoires du dernier Recensement Général de la Population de 2017. Cette population est inégalement repartie entre les sexes (372 010 hommes et 370 277 femmes), suivant les trois îles (374 290 hab. en Grande Comore, 356 767 hab. à Anjouan et 24 801 hab. à Mohéli) et selon les milieux de résidence (230 441 en milieu urbain et 511 846 en milieu rural). La densité globale de la population est de 399 habitants/km2 (252 pour Grande Comore, 747 pour Anjouan et 177 hab./km2 pour Mohéli). Le taux de natalité est de 27,84‰ en 2015, avec un indice de fécondité de 3,6 enfants par femme. La population est caractérisée par une croissance relativement importante même si globalement elle tend à diminuer (le taux d'accroissement annuel intercensitaire passant de 2,0% sur la période 1991 – 2003 à 1,8% sur la période 2003 – 2017). Cette croissance démographique est très variable entre les îles (1,7% en Grande Comore, 1,9% à Anjouan et 2,6% à Mohéli pour la période 2003 – 2017).

Ce taux d'accroissement démographique reste préoccupant tant il entraîne une forte demande sociale, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement, de l'emploi et du transport, à laquelle les politiques publiques doivent répondre.

La population de l'Union des Comores se caractérise par une proportion importante de «personnes inactives», constituée par les enfants âgés de moins de 10 ans (29,1%), les adolescents entre 10 et 14 ans (13,6%), et les personnes âgées de plus de 65 ans (5%). Si on met en rapport cette proportion de personnes inactives avec la frange de population d'adultes, comprise entre 15 et 64 ans (52,2%), considérée comme la «population active», on en déduit un taux brut de dépendance élevé, révélateur de la situation de pauvreté aux Comores. Cette situation suggère le renforcement des politiques de planification familiale venant en appui aux stratégies d'accélération de la transition démographique et de captage du dividende démographique.

La population comorienne est également très mobile. Elle migre en fonction des opportunités économiques, des campagnes vers les villes, mais aussi vers l'extérieur du pays. L'apport économique de ces comoriens de l'extérieur est de plus en plus reconnu. Les envois de fonds représentant entre 20 et 30% du PIB (selon les estimations de la BCC), contribuent à une augmentation du revenu disponible brut. Cependant, les ressources et potentialités de cette diaspora demeurent encore insuffisamment valorisées par le pays du fait de multiples contraintes dont (i) la méconnaissance réelle de ses caractéristiques sociogéographiques, socioprofessionnelles et économiques, (ii) l'absence d'une politique des migrations, (iii) la faible information des comoriens de l'extérieur sur les structures, les procédures ainsi que les opportunités d'affaires. Le défi pour le Gouvernement est d'arriver à mettre en place un mécanisme permettant d'optimiser ces transferts de fonds au profit du développement économique et social.

II.5.2. EDUCATION

Le Gouvernement considère l'éducation comme un levier important du processus de développement du pays. Des efforts ont été déployés au cours de la dernière décennie pour renforcer le système éducatif et assurer l'accès à une éducation de qualité aux enfants du pays.

Au regard des indicateurs de scolarisation (taux net et taux brut de scolarisation), comme l'indique le tableau ci-après, une progression nette de la scolarisation est notée entre 2013 et 2017 aux niveaux des cycles pré- primaire et supérieur, les deux autres cycles (primaire et secondaire) se marquant par une quasi stagnation du niveau de scolarisation dont le taux net tourne autour de 82% pour le cycle primaire et de 44% pour le cycle secondaire au cours de cette période. L'un des résultats intéressants que l'on peut tirer de l'examen de ces indicateurs est le renversement de la tendance de l'inégalité filles –garçons aux niveaux des cycles pré-primaire et secondaire, les taux nets et bruts de scolarisation des filles dépassant ceux des garçons pour ces cycles d'enseignement.

Tableau 4 : Evolution des taux brut et taux net de scolarisation par cycle d'enseignement de 2013 à 2017

Année	Taux brut de scolarisation (%)			Taux brut de scolarisation (%)		
Sexe	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total
Enseignement pré primaire						
2013	24,09	22,89	23,48	-	-	-
2014	21,63	20,16	20,88	14,41	13,51	13,95
2017	20,77	20,08	20,42	18,25	17,5	17,87
Enseignement primaire						
2013	103,78	110,17	107,03	82,22	86,95	84,63
2014	101,2	108,62	104,97	79,22	82,43	80,85
2017	97,24	101,58	99,45	78,94	80,71	79,84
Enseignement secondaire						
2013	61,11	58,89	59,98	45,96	42,92	44,42
2014	63,14	59,1	61,09	46,65	42,95	44,77
2017	57,21	53,87	55,51	44,81	41,2	42,98
Enseignement supérieur						
2013	8,13	9,37	8,76	-	-	-
2014	8,05	9,91	8,99	-	-	-
2017	-		-	-	-	-

Source : Institut de Statistique de l'UNESCO

Cette période est marquée notamment par des grèves des enseignants, surtout en Grande Comore.

Par ailleurs, il faut noter qu'en matière de couverture scolaire le pays atteint un niveau acceptable avec :
• un taux net de scolarisation de 79,84% en 2017,
• et un ratio filles-garçons de 0,9 au primaire et 1,01 au secondaire.
Cependant, l'accès à l'éducation préscolaire reste limité (le TBS étant de 16% en 2011) du fait de sa prédominance beaucoup plus en milieu urbain qu'en milieu rural et sa faible présence dans le secteur public.
L'offre de formation à l'Université des Comores (UDC) est beaucoup plus basée sur des formations générales, au détriment des filières scientifiques et professionnelles mieux adaptées aux besoins du marché de l'emploi.
Malgré un accès accru à tous les niveaux d'éducation, de nombreux défis demeurent à ce jour. Le Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) fait ressortir quatre contraintes majeures :
• La part de ressources réservée à l'enseignement primaire est plutôt faible, tandis que la part réservée pour l'enseignement secondaire est particulièrement élevée et essentiellement destinée à payer des salaires. D'où la nécessité de revoir les modes de redistribution des ressources publiques entre les sous-secteurs de l'éducation.
• L'existence d'un déséquilibre structurel dans le système éducatif entre les différents niveaux d'enseignement, avec près de 40% des jeunes sans scolarisation primaire complète et 15% d'enfants (dont 56% de filles) qui n'ont pas accès au cycle primaire. au niveau de l'enseignement supérieur, on constate une proportion très élevée d'étudiants formés qui sont au chômage (50%).
• La situation n'est pas satisfaisante du point de vue économique et social par rapport aux coûts et à l'efficience des services éducatifs offerts, notamment du fait du faible taux d'utilisation du temps des enseignants, de la faible mobilisation des ressources pour le fonctionnement et de la fréquence élevée des redoublements scolaires.
• La faiblesse des filières techniques, scientifiques et professionnelles qui renforce l'inadaptation de l'enseignement aux besoins du marché du travail.
Le plan Décennal de Développement de l'Éducation et l'Alphabétisation (PDDEA) 2017- 2026 vise à relever ces défis et à stimuler les efforts dans le secteur de l'éducation au cours de la période 2017-2026, à travers sept domaines d'intervention, à savoir :

- la petite enfance,
- l'école primaire,
- l'alphabétisation,
- le cycle secondaire,
- l'enseignement technique et la formation professionnelle,
- l'enseignement supérieur et la recherche scientifique
- la gestion sectorielle.

Dans le cadre de ce plan de développement décennal et en phase avec la SCA2D 2018 -2021, l'Université des Comores, la seule université existante au pays, accueillant chaque année plus de 95% des bacheliers, a préparé un plan stratégique 2019 - 2023 qui compte trois axes : (i) amélioration et modernisation de la gouvernance universitaire, (ii) amélioration de la formation et développement du numérique et (iii) structuration de la recherche scientifique et promotion de l'innovation.

II.5.3. POPULATION ET SANTÉ PRIMAIRE

D'importants progrès ont été faits dans le secteur de la santé avec un élargissement de l'offre et une amélioration de la qualité des prestations. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance s'est améliorée, passant de 54 ans en 1991 à 63,5 ans en 2015 (Rapport OMS 2017), en 2016 une estimation de l'OMS la situe entre 62 et 66 ans. L'état de santé de la mère et de l'enfant est marqué par une mortalité maternelle en diminution, qui passe de 517 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1996 à 380[1] en 2003 et à 1722 en 201[2] ; la mesure de cette mortalité maternelle peut être approchée, faute de données d'enquêtes auprès des ménages, par les décès maternels en milieux hospitaliers dont le nombre pour 100 000 naissances vivantes est de 167 en 2016. Cette évolution fait supposer, sous réserve de la comparabilité statistique de ces résultats, une amélioration en matière de réduction de la mortalité maternelle aux Comores.

Cette amélioration peut s'expliquer par l'augmentation des consultations pré natales, avec au moins 92% des femmes enceintes qui ont effectué une consultation auprès d'un personnel qualifié, et 49% au moins, les quatre visites recommandées. Par ailleurs, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié est de 82%. En plus, on note que 76% des accouchements attendus se font en milieu hospitalier.

Le taux de mortalité infanto juvénile a également baissé, en passant de 122 à 73,5 pour 1000 naissances vivantes entre 2003 et 2012 (voir graphique ci-dessous), même s'il reste beaucoup à faire pour l'atteinte des ODD relatifs à la santé. Ce taux peut être également approché, en l'absence des données d'enquêtes auprès des ménages, par la probabilité de mourir (pour 1000 naissances vivantes) avant l'âge de cinq ans appelé aussi « quotient de mortalité infanto- juvénile). Cette probabilité est estimée par l'OMS à 68 pour 1000 naissances vivantes en 2018 ; ce qui montre, sous réserve de la comparabilité statistique de ces indicateurs, une amélioration en matière de réduction de la mortalité des enfants (voir graphique ci-dessous).

Graphique 10 : Taux/quotient de mortalité infanto- juvénile (pour 1000 naissances vivantes) en 2003, 2012 et 2018

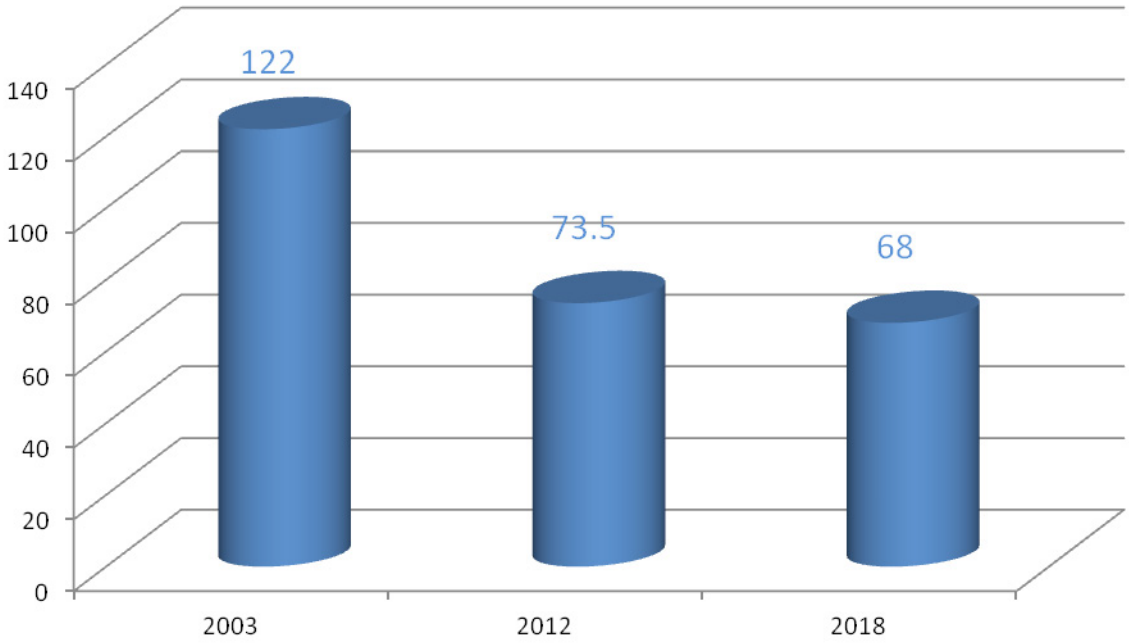

Source : RGPH 2003, EDS-MICS 2012 et OMS

1 Enquête Démographie Santé (EDS), Comores, 1996

2 Enquête Démographie Santé et Intégrale des Ménages (EDS-MIC II), Comores, 2012

Le paludisme, les affections diarrhéiques dues à la consommation d'eau non potable, la qualité des aliments, ainsi que les effets des changements climatiques, sont autant de causes de morbidité et de mortalité parmi les enfants et les femmes en particulier.
La situation épidémiologique reste dominée par les infections respiratoires aigües et le paludisme. Mais, ce dernier a connu une baisse très importante approchant le résultat final attendu, à moyen terme, à savoir son éradication totale fixée par le programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) qui a lancé une série de campagnes de traitement de masse suivant les trois îles depuis 2007, à commencer par Mohéli. Ainsi, la prévalence du paludisme est estimée en 2016, sur la base des données hospitalières disponibles, à 0,078% au niveau national (0,116% en Grande Comore, 0,001% à Anjouan et 0,002% à Mohéli). Ces taux sont supposés être encore réduits suite à la campagne de traitement de masse réalisée en 2019 en Grande Comore où des cas de paludisme ont été enregistrés ces dernières années après le lancement, en 2013, de la campagne de traitement de masse dans cette grande île de l'Union des Comores.
L'objectif opérationnel est de rompre la chaine de transmission du paludisme en 2020 pour arriver à l'objectif final de zéro paludisme en 2021.
En ce qui concerne le VIH/SIDA, les différentes enquêtes de séroprévalence réalisées jusqu'en 2012 font ressortir une prévalence inférieure à 0,5%. Par ailleurs, les données de dépistage tenues par la Direction de Lutte contre le VIH/SIDA et publiées dans l'annuaire statistique du Ministère de la Santé ont permis d'estimer cette prévalence en 2016 à 0,023%. Ces résultats font classer les Comores parmi les pays à épidémie peu active.
Pour la Tuberculose l'incidence estimée, sur la base des données hospitalières tenues par la Direction de l'Information et des Statistiques Sanitaires et publiées dans l'annuaire statistique sanitaire du Ministère de la Santé, est de 8,4 pour 100000 habitants au niveau national avec 8,8 en Grande Comore, 5,3 à Anjouan et 25,9 à Mohéli.
Quant à la lèpre, elle est endémique aux Comores avec une incidence de 76,2 pour 100 000 habitants en 2016, selon les données publiées par le Ministère de la Santé dans son annuaire statistique sanitaire. Cette incidence est variable selon l'île (75,5 pour 100 000 hab. en Grande Comore, 75,5 à Anjouan et 91,0 à Mohéli). Ces résultats en net progrès dans le domaine de la santé primaire sont réconfortés notamment par les succès enregistrés dans la mise en œuvre en cours du programme d'éradication du paludisme dans les trois îles par traitement de masse.

Politique et système de santé

L'Union des Comores a élaboré une politique nationale de la santé (PNS) 2015-2024 qui a pour vision «L'Union des Comores dispose d'un système de santé performant qui permet à toute la population, en particulier les plus vulnérables et les démunis, d'accéder à des soins de santé de qualité, avec l'implication effective de tous les acteurs et parties prenantes publics et privés, dans un esprit de solidarité, d'égalité, d'équité et de justice sociale». Le pays ne dispose pas encore des autres documents prévus tels que le Plan national de développement des ressources humaines (PNDRHS), le Plan National M&E et le plan de financement de la santé, qui devraient faciliter la mise en œuvre de la PNS 2015-2024. Le pays est toutefois doté d'un plan national de développement sanitaire (PNDS) 2015-2019 et d'un plan de développement du Système d'Information Sanitaire 2016-2020.
Le pays a adhéré au Partenariat international de la santé (IHP+) et au mouvement mondial visant à renforcer les systèmes de santé pour la Couverture Sanitaire Universelle (UHC 2030). Une forte volonté d'appropriation nationale se dessine et a besoin d'être soutenue en vue d'atténuer les défis liés à la gouvernance et au leadership.
Le financement du secteur de la santé demeure insuffisant, aussi bien au niveau interne qu'en termes d'appuis des PTF. On note des appuis du Monde arabe orientés dans le domaine des infrastructures, avec cependant un réel problème d'harmonisation avec les autres partenaires. La France appuie le secteur par un projet financé par l'AFD. Les Agences du Système des Nations Unies (OMS, UNICEF et UNFPA) consacrent des ressources non négligeables pour soutenir la santé.
Globalement, le système de santé reste confronté à d'énormes défis, notamment la gestion et l'utilisation des ressources humaines (dont le défaut d'opérationnalité des comités insulaires des Ressources Humaines Sanitaires - RHS), le financement de la santé pour la couverture universelle, les capacités de préparation et de gestion des épidémies et des risques de catastrophes, ainsi que la faible coordination des programmes et projets de santé (chevauchement des activités) entre les parties prenantes.

Développement de la Nutrition

La malnutrition est associée à plus de 45% du nombre de décès observés chaque année à travers le monde chez les enfants de moins de 5 ans. En Union des Comores, selon l'EDS-MICS de 2012, la contribution de la malnutrition à la mortalité infanto-juvénile s'élevait à 43% dont 9% dû à la malnutrition sévère, 30% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique dont 15% sous sa forme sévère. La prévalence de cette malnutrition chronique varie selon les iles : elle est de 35% à Ndzouani et 23% à Mohéli et à Ngazidja. Environ un enfant de moins de 5 ans sur dix (11%) est atteint de malnutrition aiguë dont 4% sous sa forme sévère, dépassant le seuil d'urgence de l'OMS qui est de 2% et, le faible poids à la naissance est estimé à 16%. Le taux d'insuffisance pondérale est de 15% dont 4% de sévère[3].
La situation de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant reste préoccupante par la persistance de pratiques

3 EDS-MICS de 2012
4 EDS-MICS de 2012

néfastes à une bonne nutrition. Seuls 6% des enfants âgés de 6-23 mois sont nourris de façon appropriée selon les pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant[4]. Ainsi, même si la quasi-totalité des enfants (94%) sont allaités au sein, seulement 12% le sont de façon exclusive durant les 6 premiers mois. L'introduction précoce des aliments de compléments concerne 30% des enfants de moins de 6 mois et constitue une mauvaise pratique nutritionnelle et alimentaire.

Les résultats de l'enquête STEPWISE menée chez la tranche d'âge de 25 – 64 ans (en 2011) ont mis en exergue une recrudescence des maladies chroniques non transmissibles : une prévalence nationale de l'HTA de 24%, du diabète de 4,8%, et 36% de la population adulte sont obèses. Des actions préventives en faveur de ces groupes sont essentielles.

Conscient de cette situation alarmante, le gouvernement de l'Union des Comores place la nutrition au premier rang des priorités nationales. Avec l'appui des partenaires au développement, le gouvernement a développé les initiatives suivantes en vue de renforcer la réponse nationale en matière de nutrition :

• adhésion au Mouvement Scaling Up of Nutrition (SUN) en 2013,

• validation technique de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation en octobre 2017,

• création d'une Plateforme Multisectorielle pour la Nutrition et l'Alimentation et son adoption en Conseil des Ministres en novembre 2017,

• élaboration des documents de Stratégie Nationale d'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant et de

Stratégie de Communication en Nutrition Communautaire,

• élaboration du Protocole National Thérapeutique de Prise en Charge de la Malnutrition Aigüe (PCIMA),

• renforcement de la lutte contre le déficit en micronutriments à travers la supplémentation en vitamine A et le déparasitage lors des campagnes de masse et des activités de routines chez les enfants et les femmes enceintes,

• renforcement de la promotion des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans 69 villages jugés plus vulnérables dans le cadre de la lutte contre la malnutrition chronique.

II.5.4. PROMOTION DE LA JEUNESSE

La structure par âge et par sexe de la population comorienne présente les caractéristiques classiques des pays en développement avec une base large et un sommet rétréci, confirmant la prédominance des jeunes. Cette population des jeunes est constituée de plusieurs catégories dont les jeunes scolarisés et déscolarisés, les jeunes urbains et ruraux et, les jeunes en difficultés. Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel réalisée en 2013 (Enquête 1-2-3, 2013), on estime la population en âge de travailler (15-64 ans) à un peu plus d'une personne sur deux et le taux d'activité chez les jeunes (15-35 ans) à 49,4% de la population totale. Ce taux d'activité de la population jeune (15 – 35 ans) paraît relativement bas. L'enquête 1.2.3, révèle également que les jeunes de la tranche d'âge considérée sont constitués de 54,6 % de jeunes femmes et vivent en majorité (50,0%) en milieu rural. Ces jeunes femmes rurales rencontrent plus de difficultés que celles vivant en milieu urbain pour leur formation, leur insertion sociale et professionnelle. Leur accès à l'école, aux soins de santé et à l'emploi reste difficile. L'ensemble de cette jeunesse comorienne reste confrontée à des problèmes multiples et variés qui concernent à la fois l'éducation, la formation, l'emploi, l'encadrement, la santé, l'environnement et les loisirs. Ces problèmes se reflètent sur le niveau élevé de sous-emploi et du chômage.

Jeunesse et Education

Le taux de scolarisation des jeunes en Union des Comores s'est amélioré au cours de ces dix dernières années.

Mais, selon le rapport de l'enquête 1-2-3 sur l'emploi réalisée par l'INSEED en 2013, la proportion des personnes « sans niveau d'instruction » reste encore élevée. Dans l'ensemble, 40,5% de la population âgée de 15 ans et plus est non instruite. Avec la création de l'Université des Comores en 2003, la proportion des personnes ayant le niveau d'études supérieures a rapidement progressé, en passant de 3, 7% en 2003 à 10,7% en 2013. Toutefois, des disparités importantes existent entre milieux urbain et

4 EDS-MICS de 2012

rural : la proportion des jeunes non instruits est de 32,8% en milieu urbain contre 45,4% en milieu rural. Pour le niveau d'études supérieures, la proportion de jeunes issus du milieu urbain fréquentant un établissement supérieur est de16,1% ; celle des jeunes du milieu rural est estimée à 6,8%. Le niveau d'instruction varie selon le sexe : 37,6% d'hommes sont sans instruction contre 43,3% de femmes et 32,3% d'hommes ont un niveau d'études primaires contre 29,5% de femmes.

Jeunes et formation professionnelle

La Formation Technique et Professionnelle (FTP) des jeunes constitue un des principaux leviers d'insertion sociale et professionnelle et de renforcement du capital humain, permettant d'insérer les jeunes non scolarisés, en situation de décrochage scolaire. Actuellement, l'offre de formation technique et professionnelle qualifiante ou diplômante est limitée et peu diversifiée. Elle est assurée par seulement cinq établissements publics qui proposent une offre de formation réduite en termes de filières et de niveaux pour un effectif annuel d'environ 1199 dont 542 dans le secondaire et 657 dans le supérieur. Cette situation est liée à la faible capacité d'accueil de la FTP publique conjuguée aux conditions d'accès contraignantes et sélectives qui écarteraient 53% des élèves en situation de décrochage ou de demande d'une formation qualifiante. Des établissements privés offrent également différentes formations techniques et professionnelles mais la qualité de leur offre n'est pas suffisamment contrôlée par les pouvoirs publics.

Jeunes et Emploi

Sur la population potentiellement active des jeunes âgés de 15 à 35 ans, le marché du travail est marqué par une faible insertion des jeunes en âge de travailler. L'offre de travail chez les jeunes ne touche que moins de la moitié des individus âgés de 15 à 35 ans. Le taux d'activité des jeunes est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain soit 47,8 %, contre 43,5 % respectivement. Ce différentiel inter- milieu du niveau d'activité des jeunes peut trouver une justification dans l'auto- emploi que s'offrent les jeunes qui sont dépourvus d'opportunités d'embauches en milieu rural. Ces jeunes préféreraient de s'employer dans des activités génératrices de revenus (par exemple les activités agricoles, d'élevages et d'autres emplois modestes voir précaires) juste pour la survie.

Il est plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La situation d'inactivité concerne 54,1 % des jeunes dont la majorité est en cours de scolarité. Plus de six jeunes inactifs sur dix (64,3 %) poursuivent des études et près d'un jeune inactif sur cinq (19,1 %) sont des femmes au foyer.

Les jeunes en situation de handicap méritent aussi une attention particulière. L'invalidité, tel que le handicap physique ou suite à une maladie de longue durée concerne 6,9 % des jeunes en situation d'inactivité. L'inactivité est plus présente chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. En effet, trois jeunes femmes sur cinq sont inactives, contre un jeune homme sur deux en milieu urbain. Plus de la moitié des jeunes femmes (54,4 %) vivant en milieu rural est inactive contre 49,5 % chez les jeunes hommes. Cette situation est liée en partie aux traditions séculaires qui marginalisent les femmes dans la société, notamment en matière de participation aux activités économiques.

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 35 ans est alarmant. Il atteint un niveau très élevé avec à 34,4% au niveau national (source, année). A cela s'ajoute le niveau des emplois précaires qui demeure élevé, avec un pourcentage de 11,9%. Les jeunes ruraux sont les plus touchés par le chômage quel que soit le sexe. De même les jeunes femmes éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, avec un taux de chômage de 44 %. L'île la plus touchée est Anjouan où le taux de chômage des jeunes est estimé à 41,4%, soit plus de 7 points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale.

D'une manière générale, le chômage touche plus les jeunes ayant fréquenté un établissement supérieur et les jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction ou ayant le niveau primaire. En effet, la catégorie des jeunes qui n'ont atteint que le niveau d'enseignement primaire sont les plus touchés par le chômage avec un taux de 29,2 % suivie des jeunes non scolarisés avec un taux de 25,5% et des jeunes ayant le niveau supérieur pour un taux de 21%. Cela met en évidence les difficultés des jeunes diplômés à accéder à l'emploi. De plus, près de 1 700 nouveaux jeunes sont tous les ans diplômés de l'Université des Comores. Parmi ces diplômés, l'on retrouve ceux ayant des qualifications professionnelles quoiqu'ils soient sous représentés, la majorité étant des diplômés des Facultés.

Au-delà des problèmes de disponibilité d'emplois, la question de l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi mérite également d'être posée. Par ailleurs, Il ressort également que le taux de chômage des jeunes femmes est deux fois plus élevé que celui des jeunes hommes, indépendamment de leur niveau d'instruction.

Les obstacles à l'emploi et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes sont nombreux. Ils sont consécutifs à plusieurs facteurs d'ordre politique, structurel et conjoncturel dont notamment :

- Les faiblesses du secteur privé en matière d'offres d'emplois.
- La saturation de la fonction publique et l'existence de pratiques d'embauche peu favorables aux jeunes diplômés.
- L'employabilité relativement limitée du capital humain liée à l'inadéquation du système de formation par rapport aux besoins du marché du travail et la faible performance

des systèmes d'accès aux métiers, aux qualifications, aux compétences et aux stages.
• l'absence d'un mécanisme d'appui et d'accompagnement des jeunes pour la création d'entreprises et pour la recherche d'emploi salarié.
• l'insuffisante valorisation des secteurs porteurs d'emplois dont le secteur agricole.

Jeunes et Santé

La politique sanitaire du pays est essentiellement axée sur la disponibilité à l'échelon le plus périphérique d'un ensemble de services de santé prioritaires. Les efforts nationaux privilégient l'instauration de la santé pour tous grâce à l'amélioration de la couverture sanitaire et la qualité des soins, la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels et à la prévention et la lutte contre les principales endémies et épidémies. La couverture sanitaire est relativement dense et offre une bonne accessibilité géographique des établissements de soins. Ce dispositif organisationnel permet actuellement que 80% de la population se trouve à moins d'une heure de marche d'une structure sanitaire, et, en intégrant les postes de santé, cette couverture atteint 90%.

Le système sanitaire national est cependant confronté à des défis majeurs. Il s'agit entre autres de :
• La faible qualité des services de soins,
• la mauvaise répartition des ressources humaines et
• un financement public très insuffisant qui fait porter sur les ménages une partie importante des dépenses du secteur. les catégories sociales en situation de grande précarité peinent à se faire soigner et se trouvent ainsi exclues du système de santé.

L'appui apporté aux jeunes dans le cadre de la santé sexuelle et reproductive a certes connu des avancés appréciables mais des efforts importants restent à fournir pour couvrir l'ensemble des besoins des jeunes. La situation de la santé des jeunes est alarmante. Leur faible utilisation des méthodes contraceptives et leur manque de ressources les exposent à de nombreux problèmes de santé dont, chez les femmes, le taux élevé de grossesses précoces, de grossesses non désirées, d' avortements clandestins, les affections mentales et des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH/SIDA. De plus en plus de jeunes s'adonnent également à la consommation d'alcool, de tabac ou de drogues.

Jeunes et environnement

Concernant l'environnement, il faut noter que les Comores sont confrontées à de graves problèmes environnementaux qui menacent la santé de la population de manière générale et celle des jeunes, en particulier. Bien que le pays ait fourni de gros efforts pour assurer la protection, la conservation et la valorisation de sa diversité biologique, une menace significative continue de peser sur le pays. L'érosion du littoral, les inondations et la dégradation du sol ont des conséquences néfastes notamment la détérioration des terres arables et la réduction du potentiel agricole. Les impacts du déclin de la biodiversité et des écosystèmes concernent également la fertilité des sols, la diminution des ressources de la pêche et des revenus qui y sont liés, l'augmentation de l'insécurité alimentaire, les problèmes énergétiques, les inondations plus fréquentes, l'augmentation des risques sanitaires, les problèmes d'approvisionnement en eau, la mise en péril de la cohésion sociale et de la paix, l'exode rural et l'augmentation des migrations. Les jeunes sont souvent au premier plan du combat pour la préservation de l'environnement et les actions qu'ils développent contribuent grandement aux avancés constatées ces dernières années en matière de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur de l'environnement (gestion des déchets, lutte contre le changement climatique, écotourisme…).

Cadre légal et réglementaire couvrant les aspirations de la jeunesse

Le cadre légal et réglementaire existant et couvrant le secteur de la jeunesse est très faible et quasi inopérant. Il se caractérise par une juxtaposition de textes complexes, leur méconnaissance par les jeunes, leur dispersion et leur inaccessibilité. Il présente de nombreuses insuffisances pour permettre une promotion efficace et efficiente de la jeunesse Comorienne. Il date, pour une grande partie des textes, des années 1980-1990 et ne répond pas suffisamment aux exigences du moment. Des réformes timides ont été initiées depuis le milieu des années 2000. Elles prennent certes en compte, en partie, les problématiques de la jeunesse mais restent cependant en deçà des besoins exprimés par les jeunes. Cette évolution est notamment due à la mobilisation engagée par la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Les textes récents relatifs à la jeunesse venus s'ajouter au dispositif existant sont principalement centrés sur l'accès à la formation initiale, continue et non formelle, à l'emploi, à l'apprentissage des métiers, à la sécurité et à la culture entrepreneuriale. De nombreuses contraintes limitent

cependant la portée des réformes entreprises. Parmi elles, les retards accusés dans l'élaboration des textes d'application et leur vulgarisation tardive et insuffisante auprès des usagers. Mais, force est de souligner que l'Union des Comores a ratifiées des conventions internationales visant à favoriser la participation des jeunes à la société, dont une liste sommaire est donnée ci-dessous :

Pour la Jeunesse et les droits humains :
- La Déclaration universelle des Droits de l'homme, 1948,
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1963,
- La Charte du développement sanitaire en Afrique de 1980,
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adopté en 1981 et ratifié le 1er juin 1986,
- La Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur la santé base de développement en 1987,
- La Convention sur les droits de l'Enfant (CDE) en 1989,
- Principes directeurs de Riyad, 1990 (Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile),
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant, 1990,
- Le programme d'Action Mondial pour la jeunesse (PAMJ), 1995,
- La Charte africaine de la Jeunesse, 2006.

Pour l'Egalité des sexes :
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme CEDEF, 1979.

Pour l'Emploi et Partenariat :
- Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930,
- Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé, 1957,
- Convention internationale du travail n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession), 1958,
- Convention internationale du travail n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, 1951,
- Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973,
- Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999,
- Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964,
- Convention (n°159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983,
- Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

La Politique nationale de la Jeunesse

La Politique Nationale de la Jeunesse adoptée en 2018 s'inscrit dans le cadre du respect de l'application de multiples conventions internationales que l'Union des Comores a ratifiées et citées ci-dessus.

Les principes directeurs de cette politique nationale de la jeunesse sont :

- Droits humains : L'engagement que tous les jeunes ont les mêmes droits ;
- Egalité : Tous les jeunes auront un accès égal et équitable à l'information et aux services publics ;
- Intégration de la dimension genre : Le respect de l'égalité et de l'équité entre les sexes, l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des jeunes femmes et des enfants ;
- Droits et devoirs : Le respect des droits, obligations et libertés des jeunes d'une part et la conscience de soi et d'appartenance à la nation comorienne et à la participation à l'édification pleine et entière au développement national d'autre part ;
- Inclusion de jeunes : Le développement de synergies et de convergences du secteur public, du secteur privé et de la société civile pour développer des partenariats privé-public au niveau local et national afin d'améliorer la prestation de services aux jeunes ;
- Intersectorialité : Les différentes actions à conduire en faveur des jeunes seront réalisées selon une approche intégrée et intersectorielle visant à intégrer les jeunes dans la vie professionnelle, sociale et culturelle, de manière efficiente et durable ;
- Décentralisation : Une meilleure articulation des politiques publiques et des programmes de développement actuels en faveur de la jeunesse avec le processus de décentralisation pour une responsabilisation effective des entités insulaires, des communes et des acteurs locaux ;
- Développement durable : La considération du développement durable et le droit pour tout jeune comorien à une vie saine et productive en harmonie avec son environnement.

Les objectifs stratégiques de cette politique de la jeunesse sont :
- Accroître l'accès et la qualité à l'éducation pour la jeunesse et promouvoir leur employabilité ;
- Promouvoir la santé des jeunes et des adolescents et lutter contre toutes les formes de violences, d'exploitation et d'exclusion basées sur le genre ;
- Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et créer les meilleures conditions au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous les domaines ;
- Soutenir la participation active des jeunes dans la vie sociale et civique en facilitant leur accès à la culture, à la science, à la technologie, au sport et aux loisirs ;
- Impliquer les jeunes dans les actions gouvernementales de sensibilisation et de modernisation en matière de paix, de résolution des conflits, de lutte contre le VIH/SIDA, de lutte contre les drogues ;
- Impliquer les jeunes au processus de prise de décision notamment celles les concernant;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Ministère en charge de la jeunesse et les organisations qui interviennent dans le secteur de la jeunesse.

II.5.5. EAU ET ASSAINISSEMENT

La part de la population utilisant une source d'eau améliorée est de 89,1% dans les zones rurales et 92,6% dans les zones urbaines en 2015. L'accès à l'eau se caractérise par l'absence de schémas directeurs pour l'ensemble de l'Union des Comores, l'inexistence d'un système d'information, et le défaut de priorisation de l'accès à l'eau en fonction du degré de vulnérabilité des régions.

La part de la population utilisant des installations d'assainissement améliorées est de 48,3% dans les zones urbaines et 30,9% dans les zones rurales en 2015.

II.5.6. EGALITÉ DES GENRES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

La participation économique des femmes a connu des évolutions positives mais elle demeure encore faible sur le marché de travail selon le rapport d'évaluation de la Politique Nationale d'Egalité et d'Equité du Genre.

Genre et Emploi

La population active représente 54,2% en 2013 selon l'Enquête sur l'emploi et le secteur informel aux Comores (EESIC) avec un différentiel entre les sexes (52,5% chez les hommes contre 55,9% chez les femmes). Cependant, il y a lieu de souligner que ces chiffres semblent être surestimés eu égard aux résultats issus du Recensement Général de la Population de 2003 qui a établi cette proportion de la population active à 25,3%. A cet égard, les estimations faites par la Banque Mondiale et publiées sur son site web donnent une proportion de la population active globale de 26,7% en 2018 contre 26,5% en 2017.

Les résultats de l'Enquête EESIC de 2013 indiquent que, parmi ces femmes employées, une grande partie d'entre elles (67,1%) dispose d'un emploi vulnérable (soumis souvent à certaines contraintes) contre 47,3% pour les hommes.

Le graphique ci-dessous fait ressortir une forte disparité inter-sexe de la structure de la population inactive selon les motifs d'inactivité. En dehors de la scolarité qui demeure le motif d'inactivité le plus représenté aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les résultats de l'Enquête EESIC (voir graphique ci-dessous) indiquent que le travail domestique empêche beaucoup plus les femmes (41,9%) que d'hommes (2,9% seulement) à s'insérer dans le monde économique.

Graphique 11 : Pourcentage des inactifs par sexe selon différentes raisons

Source : Enquête 1.2.3 – Volet Emploi

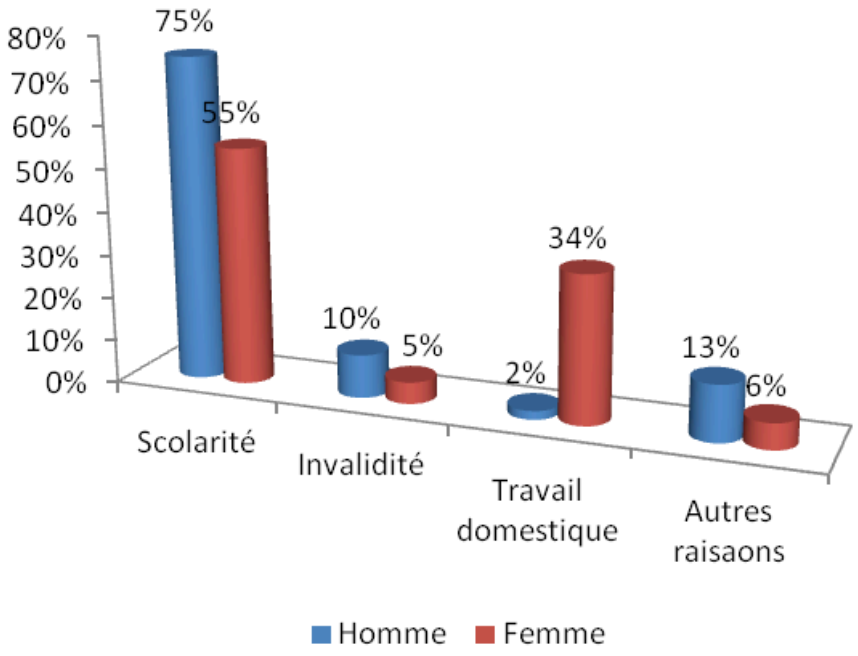

En outre, selon les estimations issues du modèle économétrique estimé sur la base des données de l'Enquête 1.2.3, une femme a environ 70% de chances de moins qu'un homme d'être classée dans la population active que dans la population inactive.
Ces résultats attestent d'une inégalité de genre au détriment des femmes sur le marché du travail aux Comores.
Cette situation est liée en partie aux pesanteurs socio - culturelles qui marginalisent les femmes dans la société notamment en matière de participation aux activités économiques ainsi qu'à la forte concurrence pour entrer sur le marché du travail en raison du manque d'opportunités d'emplois. Elle reflète un manque de volonté d'une grande partie des actifs notamment les femmes, à participer à la production, en raison entre autres, du phénomène d'entraide familiale, entretenue par d'importants transferts de la diaspora.
En effet, l'inactivité des femmes s'explique, d'une part, par l'importance du temps alloué aux tâches domestiques et d'autre part, par les préférences de chaque ménage selon les valeurs sociales et culturelles, la composition du ménage, les revenus hors activités du ménage, le niveau d'éducation et l'expérience professionnelle. Par ailleurs, la présence d'enfants en bas âge dans un ménage pourrait limiter l'engagement des femmes, membres du ménage, dans des activités économiques en fixant comme priorité les soins des enfants.
En somme, le statut par rapport à l'emploi semble mettre en relief un effet discriminatoire selon le genre.

Genre et Entrepreneuriat

En matière de genre, la dernière décennie est marquée notamment par l'émergence progressive d'initiatives individuelles féminines dans le secteur privé. En effet, il est constaté, de plus en plus, la création d'activités génératrices de revenu (AGR) par les femmes. Ces AGR bénéficient, parfois, de l'appui des partenaires techniques et financiers.
Les principaux secteurs d'activités concernés sont l'aviculture, la confection des habits traditionnels, la culture maraichère et la restauration/pâtisserie.
Il faut noter également la création d'associations des femmes regroupées par secteur d'activité, qui font de l'entraide leur principal moyen pour améliorer leur situation économique et qui interviennent auprès des institutions de micro-finances (IMF) pour pouvoir accéder au crédit sous forme de caution solidaire de leurs membres.
L'accès au crédit bancaire traditionnel est de plus en plus ouvert aux femmes entrepreneures et les IMF proposent des produits financiers spécifiques pour les femmes, et adoptent des mesures plus souples en matière d'octroi de crédits, ce qui fait que plus de 50% de la clientèle de ces IMF est constituée par des femmes (surtout au niveau du réseau MECK).
Ainsi, les IMF aux Comores font partie des institutions qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'égalité du genre.
De même plusieurs actions de formation ont été développées en vue de renforcer les capacités et aptitudes des femmes dans les domaines techniques et de l'entrepreneuriat. De nombreuses formations ont été organisées sur les techniques de production et de gestion.
A cela s'ajoute un renforcement institutionnel qui a vu la création de la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin et la mise en place de la plateforme nationale des femmes entrepreneures (EFOI-COM).
Cependant, de nombreuses contraintes persistent pour la promotion économique de la femme notamment : (i) l'accès limité des femmes aux moyens de production et aux nouvelles technologies, (ii) le niveau d'éducation et de qualification différencié et l'accès encore limité au crédit.
L'ensemble de ces facteurs combinés, explique, en grande partie, le cantonnement des femmes dans des activités de subsistance et dans le secteur informel, leur faible niveau de production et de productivité ainsi que leur accès limité aux opportunités d'investissement et d'emploi et, en conséquence, le faible pouvoir économique des femmes.
En 2013, le Gouvernement a adopté et lancé le Plan Directeur de l'Entreprenariat Féminin (PDEF) qui constitue une réponse au défi du renforcement du rôle économique de la femme par le Développement d'un « entrepreneuriat de croissance » en opposition à « l'entrepreneuriat de nécessité » plus répandu chez les femmes.

Le PDEF accorde la priorité à une meilleure participation des femmes aux activités de développement économique et vise principalement à :
• réduire les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat,
• faire émerger un entrepreneuriat au féminin qui soit en mesure d'apporter sa pierre au développement du pays, en lui donnant les bases nécessaires à son épanouissement et en recherchant les réponses et alternatives aux contraintes auxquelles il se heurte.

Genre et Pauvreté

Selon le rapport de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur « la Pauvreté et Genre aux Comores » réalisé en Avril 2017, en partenariat avec ONU - Femmes, sur la base des données de la dernière enquête sur les dépenses des ménages réalisée, en 2014, la pauvreté continue à être un problème endémique aux Comores et les ménages ruraux notamment ceux dirigés par les femmes sont les plus touchés par toutes les formes de la pauvreté.
Le taux de pauvreté global est estimé à 44,1% de la population en 2014 sur la base des données de l'Enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Il est ventilé entre les milieux de résidence comme suit : 52,2% en milieu urbain et 31,9% en milieu rural.
L'analyse selon le genre indique que 68,2% des ménages soutenus par une femme ont un niveau de vie inférieur aux

ménages dirigés par un homme ayant le même niveau de qualifications et d'habilitations professionnelles.
L'incidence de la pauvreté globale est de 45,4% chez le groupe de ménages soutenus par une femme contre 43,7% chez le groupe de ménages soutenus par un homme, soit une différence de pauvreté de 1,7 point de pourcentage au détriment des femmes.
Les populations les plus touchées sont les chefs de ménages sans ou avec peu de terre, les femmes seules, les jeunes femmes déscolarisées ou non scolarisées.
La pauvreté est d'autant plus criante dans les ménages monoparentaux dirigés par les femmes.
Cette pauvreté et vulnérabilité se manifestent par des conditions de vie difficiles marquées par la précarité de l'habitat, un accès limité à l'eau, à l'énergie et aux biens et services, bref un indice du bien -être au bas de l'échelle d'évaluation utilisée par l'enquête EDSC-MICS de 2012.
Genre et Education

La dernière Enquête Démographique et de Santé couplé à l'Enquête à Indicateurs Multiples réalisée en 2012 (EDS – MICS 2012) a fait ressortir les résultats suivants :
• La proportion de femmes de 15-49 ans n'ayant reçu aucune instruction est deux fois plus élevée que celle des hommes (31 % contre 16 %);
• Environ un homme sur dix (11 %) contre seulement 6 % des femmes ont achevé les 6 classes du niveau primaire;
• Dans 7 % des cas, les hommes ont achevé le cycle secondaire contre 6 % pour les femmes et 12 % des hommes contre 9 % des femmes ont atteint le niveau supérieur;
• Dans le groupe d'âges 15-19 ans, on note encore que 11 % des femmes contre 4 % des hommes n'ont aucune instruction. Cependant, on constate que le niveau d'instruction s'améliore des générations les plus anciennes aux plus récentes, cela quel que soit le sexe. En effet, la proportion de femmes sans niveau d'instruction passe de 66 % parmi celles de 45-49 ans à 11 % parmi celles de 15-19 ans. À l'opposé, la proportion de femmes ayant atteint un niveau d'instruction secondaire ou plus varie de 23 % chez celles de 45-49 ans à 61 % chez celles de 20-24 ans. On note ce même effet de génération chez les hommes, les proportions de ceux sans niveau d'instruction sont passées de 30 % parmi ceux de 45-49 ans à 4 % parmi les hommes âgés de 15-19 ans. De même que chez les femmes, la proportion d'hommes ayant atteint un niveau secondaire augmente des générations les plus anciennes aux plus récentes, passant de 48 % parmi ceux âgés de 45-49 ans à 60 % parmi ceux de 20-24 ans.

Par ailleurs, le rapport du GPE (Global Partnership for Education) de mai 2017 portant sur « l'éducation des filles et le genre dans les plans sectoriels de l'Education et dans les programmes de financement du GPE » révèle que l'Union des Comores :
• a atteint la parité aussi bien au niveau du Taux Brut de Scolarisation que de l'achèvement du primaire;
• doit déployer des efforts combinés sur la parité (l'indice de parité du Taux Brut d'Admission est inférieur à 1) et sur le taux Brut d'Admission qui est inférieur à 100%.
Au niveau de l'Enseignement supérieur, selon les données de l'Université des Comores, la majorité des filles choisissent les filières de la Santé et l'Enseignement (56,6% et 48,5%). Une bonne proportion suit également des études de Technologie (49,1%) et de Droit et Sciences Economiques (45,9%) ; ce qui laisse envisager à moyen terme, une plus grande part d'activité féminine dans ces branches, du moins au niveau des Cadres moyens, et peut-être parmi les Magistrats et Avocats, où les femmes sont, pour le moment, très faiblement représentées.
En matière d'enseignement technique et professionnel, selon les données de l'Ecole Nationale Technique et Professionnelle (ENTP) et le Centre National Horticole, les formations dispensées par ces établissements ont surtout profité aux garçons. Le ratio des effectifs pour chaque promotion était de l'ordre de 75% pour les garçons et 25% pour les filles. En comparant ces chiffres avec les données de l'enseignement général ci-dessus, on pourrait penser que le stéréotype selon lequel les filières techniques ne sont pas faites pour les filles reste ancré dans les mentalités, et dicte le choix des études et de carrière professionnelle de celles-ci.
L'alphabétisation a également connu une nette amélioration au cours de ces dix dernières années. Plus de 7 personnes sur 10 de 15 ans ou plus dans l'ensemble (73,3%) sont alphabétisées en 2012 contre 41,7% en 2003 (RGPH). Le taux d'alphabétisation est nettement plus élevé chez les hommes (77,2%) que chez les femmes (69,7%). Ce taux se situe à 81,1% en milieu urbain et à 67,2% en milieu rural.
Cette évolution positive s'explique par les efforts conjugués des autorités et des partenaires ainsi que des OSC à promouvoir la scolarisation des enfants surtout en milieu rural y compris les jeunes filles.
Par ailleurs, le Ministère de l'Education a crée une direction de l'alphabétisation qui développe des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en collaboration avec le Ministère de la Formation professionnelle. 20 enseignants ont bénéficié des formations de formateurs en alphabétisation fonctionnelle et assurent la formation dans les circonscriptions pédagogiques au niveau des 3 îles. D'autres initiatives d'alphabétisation des adultes sont développées au niveau communautaire avec l'appui des partenaires au développement.
Bien que des avancées soient constatées en faveur de l'équité et l'égalité de genre dans l'Education, celles-ci demeurent encore fragiles et beaucoup reste à faire pour les maintenir de manière durable. En effet, la situation d'inégalité Hommes – Femmes aux Comores est liée à plusieurs facteurs dont : (i) la pauvreté des ménages, (ii) l'absence de mesures encourageantes pour alléger les contraintes des travaux ménagers qui pèsent sur les jeunes filles, (iii) l'absence d'équité dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté, (iv) la déperdition scolaire chez les filles de plus en plus importante au fur et à mesure que le niveau augmente, surtout en milieu rural, (v) l'analphabétisme élevé chez les femmes et (vi)

l'insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons à tous les niveaux du système éducatif. Au-delà des mesures pour corriger les différenciations sociales dans la scolarisation, il faudrait une répartition équitable des ressources publiques allouées à l'Education et la Formation, notamment l'augmentation de la part relative du budget pour être en conformité avec la politique éducative et celle relative à la promotion du Genre.

Genre et Santé

En général, les indicateurs de Santé de la femme, notamment la sante de la Reproduction, sont en nette progression en Union des Comores.
Les politiques et stratégies en matière de santé placent la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile au centre des objectifs poursuivis, faisant de la santé de la mère et de l'enfant les préoccupations fondamentales des pouvoirs publics et des communautés dans le domaine sanitaire. Dans cette dynamique le gouvernement comorien avec l'appui des partenaires notamment l'UNFPA, UNICEF, l'OMS et la Coopération française, a pris des mesures importantes pour assurer la fourniture de services appropriés aux femmes pendant la grossesse, l'accouchement et les soins du nouveau - né.
L'espérance de vie à la naissance estimée en 2015 par l'OMS à 63,5 est variable entre les sexes (61,9 chez les hommes et 65,2 chez les femmes).
Le pourcentage des accouchements ayant lieu dans les formations sanitaires est passé de 37% en 2006 à 75% en 2012.
Le Rapport de la mortalité maternelle qui était de 380 pour 100 000 naissances vivantes en 2003 est réduit à 172 pour 100 000 naissances vivantes en 2012.
Par ailleurs, les taux de mortalité infantile et infanto - juvénile restent encore élevés. Ils sont respectivement de 50 décès pour 1000 naissances vivantes et de 36 décès pour 1000 naissances vivantes, de même que la part de la mortalité néonatale qui est de 24 pour 1000 naissances vivantes.
Bien que des efforts aient été accomplis pour réduire la mortalité maternelle et infantile, des insuffisances sont notées quant à la qualité des services rendus lors du suivi de la grossesse, de l'accouchement et des consultations post-natales. Cette situation s'explique par, entre autres, la paupérisation de la population touchant spécialement les femmes, le coût relativement élevé de certains médicaments et prestations, la faiblesse du système de référence et de contre référence, spécialement en cas d'urgences obstétricales et néonatales et l'insuffisance du plateau technique et la mauvaise gestion des ressources humaines disponibles.
Par rapport au domaine du planning familial, le taux de prévalence contraceptive qui est de 14,2% (EDS-MICS 2012) est jugé faible. Les besoins non satisfaits en Planification familiale restent encore très importants et sont estimés à 32%.
L'accès et l'utilisation des services de la planification familiale sont confrontés à l'insuffisance de sensibilisation adaptée au contexte local, l'influence des croyances religieuses et culturelles, la non-implication des hommes dans le programme de Santé de la Reproduction et le niveau d'instruction des utilisatrices.
En outre, il existe de nombreux déterminants socioéconomiques qui influencent l'état de santé de la mère et de l'enfant notamment le mariage précoce, les avortements clandestins, la faible accessibilité aux services socio-sanitaires et la faible qualité des services.
Par ailleurs, l'accès et l'utilisation des services de prévention du VIH et des IST, en particulier pour les jeunes et les autres populations à risque (y compris au sein des groupes classiquement les plus vulnérables, comme les porteurs d'autres IST) ont progressé grâce à des campagnes de communication et sensibilisation, appuyées par l'UNFPA.
L'épidémie du VIH est peu active, néanmoins un risque d'augmentation rapide n'est pas à écarter.

Les principaux problèmes identifiés dans ce domaine sont :

• les coûts structurellement élevés des interventions en santé de la reproduction (des apports des partenaires notamment l'Agence Française de Développement à

travers le projet PASCO permettent de réduire le coût des accouchements pour certains centres de santé et hôpitaux) ;

- l'insuffisance des capacités techniques des services de santé ;
- les défaillances chroniques dans la délivrance des prestations de santé de la reproduction (SR) par les formations sanitaires.

La faible utilisation des services de la planification familiale mais également le niveau relativement élevé de la mortalité maternelle constituent des menaces aussi bien pour la maitrise de la croissance démographique que pour l'équité du Genre en matière de santé.

Au vu de cette situation, les principaux défis à relever consistent, d'une part, à protéger le droit à la santé des femmes et des jeunes et, d'autre part, à améliorer la qualité et la demande des services de prise en charge de la santé maternelle, infantile et du nouveau-né ; ce qui passe par :

- un renforcement des capacités techniques des prestataires de service,
- une dotation en médicaments et équipements pour la prise en charge des urgences obstétricales et néonatales au profit des formations sanitaires
- une organisation des campagnes d'information, d'éducation aux communautés.

De même le pays doit promouvoir un système de sécurité sociale et d'assurance maladie en vue d'une prise en charge correcte des soins de la population notamment vulnérable. Actuellement seul le réseau des mutuelles de santé (FENAMUSAC) mis en place avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) intervient dans ce sens pour améliorer durablement l'accès des populations à des services de santé de qualité en particulier les soins de la mère et de l'enfant. Les prestations prises en charge par ces mutuelles sont principalement, l'hospitalisation en médecine générale, l'hospitalisation chirurgicale, l'accouchement simple ou compliqué, le suivi des grossesses et les accidents imprévisibles (fractures, brûlures, petite chirurgie).

Il convient de préciser, par ailleurs, qu'un programme d'Assurance Maladie Généralisée (AMG) dont la phase pilote est appuyée par l'AFD est en cours de préparation suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale en juin 2017 et la promulgation par décret présidentiel en octobre 2017 de la loi sur la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Genre et secteurs de développement

En l'absence de données désagrégées par sexe l'analyse des secteurs de développement selon le genre est limitée. Dans le secteur agricole, les femmes comoriennes travaillent en majorité dans la production vivrière dont une grande partie est destinée à l'autoconsommation ; seul le tiers de la production serait commercialisé. Ainsi les femmes jouent un rôle important dans la production alimentaire même si cette production ne couvre pas les besoins de la population, illustrant ainsi la faible productivité des activités agricoles des femmes Comoriennes.

Au niveau de l'élevage, les femmes sont principalement actives dans l'aviculture. Cependant, la production locale est fortement concurrencée par les importations de bêtes sur pieds, de produits carnés congelés, et de volailles à des prix très compétitifs.

Pour ce qui est de a pêche, c'est un secteur dominé par les hommes, mais les femmes interviennent au niveau de la commercialisation.

Le développement des infrastructures présente des enjeux économiques pour les femmes en leur offrant de multiples opportunités pour l'écoulement des produits agricoles et artisanaux.

L'absence de pistes, et surtout de moyens de transport entre l'exploitation agricole et la route nationale ou secondaire est un facteur qui pénalise la commercialisation des produits agricoles, et induit un impact négatif sur les revenus des ménages dont ceux des femmes rurales, qui interviennent majoritairement dans ce secteur.

En conséquence, la construction de routes et de pistes, ou leur réhabilitation, entraînera une meilleure circulation des marchandises, et de ce fait, contribuera à l'augmentation de revenus de la femme rurale et au renforcement de son pouvoir économique.

Des efforts doivent être fournis également en matière d'intégration du Genre dans les TIC pour accompagner le développement rural, notamment en accélérant le

désenclavement à l'aide de ces TIC.
Les problèmes d'alimentation en eau font que les femmes et les filles perdent beaucoup de temps pour la collecte de l'eau, au détriment des activités productives et de la scolarisation des filles en raison de la répartition traditionnelle du travail entre homme et femme. Ainsi, le développement du secteur de l'eau doit aussi intégrer la dimension genre.
En fin, les problèmes de l'insalubrité et de la dégradation de l'environnement affectent structurellement les femmes qui en sont les principales victimes en les exposant davantage aux effets de la dégradation de l'environnement, aux risques des maladies et en diminuant de manière conséquente leur disponibilité à mener des activités productives. Ainsi les Politiques de développement durable et de protection de l'environnement doivent intégrer la dimension genre.

Genre et rôles sociaux

L'organisation de la société comorienne de type matrilinéaire confère certains avantages à la femme comorienne à travers la tradition et les coutumes. Elle jouit d'un statut social qui lui confère des privilèges issus du matrilignage. La femme se voit donc attribuer le rôle de gardienne de la solidarité et de la continuité des liens familiaux.
A ce mode d'organisation sociale, s'ajoute une forte influence de la religion musulmane qui imprègne beaucoup d'aspects de la vie sociale et culturelle des comoriens. La vie sociale et la vie religieuse sont étroitement liées et la quasi-totalité de la population est musulmane. Ainsi, quels que soient son niveau d'émancipation, ses compétences et son statut socioprofessionnel, la femme dans la société comorienne joue principalement un rôle de mère, celui de veiller à l'éducation et à la scolarité de ses enfants, et de bonne épouse, celui de s'occuper de son mari et des tâches ménagères.
Ces valeurs socialement acquises sont véhiculées et se transmettent entre les générations et confèrent à l'homme et à la femme un traitement différent et une considération sociale inégale. Globalement, les relations familiales entre les hommes et les femmes sont fondées, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme -chef de famille- et la femme -mère et épouse-. Ces statuts de base fondent les relations de pouvoir et d'autorité au sein de la famille, entre conjoints, parents et enfants, aînés et cadets.
Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions. Dans le mariage, l'homme détient le privilège du rôle actif, il exerce un contrôle sur la fécondité du couple et a le privilège de pouvoir divorcer sans motif précis. Mieux la religion lui accorde le droit à la polygamie, un droit reconnu par le code de la famille et qui constitue un facteur d'instabilité économique de la famille, et une négation du droit de choix de la femme, dans la mesure où le mari peut se passer de l'accord de sa femme pour la pratiquer.
Au niveau de l'espace de décision, la femme doit se tenir à l'écart des personnes de sexe masculin. Par conséquent, elle se retrouve exclue de fait des espaces publics et des organes de décisions occupés par les hommes.
Ces stéréotypes en font les portraits imagés facilement intériorisés comme étant dévolus aux hommes et aux femmes. Elles renvoient, selon les contextes, à une image dévalorisante de la femme et sont souvent confondues à dessein ou inconsciemment avec les sources religieuses et gardent une force et un poids moral et psychologique à travers les générations.
Fort heureusement, il ya lieu de noter des évolutions positives au cours de ces dernières années sur les relations et les rôles des hommes et les femmes dans la société comorienne.
Les femmes, étant au cœur des mécanismes et palliatifs familiaux et sociaux de réponse à la crise économique, développent spontanément de nouvelles attitudes. La confiance en soi, l'esprit d'initiative, la volonté d'entreprendre, la croyance et l'espoir que l'effort soutenu est le seul gage de succès, sont devenus des atouts particuliers aux femmes.
Dans les domaines où elles s'activent le plus, notamment dans l'Education et la création des activités génératrices de revenus, leurs expériences sont de plus en plus des modèles de référence. En témoignant d'un dynamisme effectif en matière de créativité pour les stratégies de survie, elles ont, certes de façon informelle, jeté les jalons d'un potentiel de repositionnement des rôles sociaux.
Ce potentiel de changement interpelle les autorités et les autres acteurs de développement à s'engager dans des actions de motivation, de renforcement des mécanismes d'échanges et de solidarité susceptibles de développer la confiance et le respect mutuel de la valeur de soi et de l'autre entre les hommes et les femmes. En créant ainsi les conditions de nouvelles pratiques relationnelles et d'adoption de réflexes d'égalité et d'équité de genre, les pesanteurs socio culturelles seront atténuées.
Cependant, l'influence de la modernité et les effets de la mondialisation, porteurs de valeurs émergentes et de nouveaux rapports sociaux, doivent être pris en compte par la PNEEG pour éviter d'aller en porte-à-faux des valeurs culturelles qui fondent la société comorienne et de créer, en conséquence, des réactions de résistance susceptibles de retarder la réalisation de l'égalité de genre.

Genre et participation aux instances de décisions

En matière de participation de la femme Comorienne à la prise de décision au niveau politique la situation est globalement médiocre.
Le taux de représentation parlementaire pour les femmes n'a pas progressé suite aux dernières élections législatives malgré la forte mobilisation des femmes : seule une femme siège actuellement à l'Assemblée nationale.
Traditionnellement, la femme comorienne est exclue du cercle de prise de décision publique mais cette situation commence à changer, grâce à une mobilisation des organisations de la société civile qui suscité de plus en plus les candidatures féminine aux élections législatives, des gouverneurs des îles et présidentielles.

Cette mobilisation des femmes n'a pas faibli, traduisant ainsi un début de prise de conscience des femmes de leur situation de sous représentativité et de leur intérêt à participer à la vie politique. Ainsi, elle a commencé à donner de très bons résultats avec l'élection d'une femme à la fonction de Gouverneur de la Grande Comore, la première dans l'histoire des Comores indépendantes (depuis 1975).

Au niveau communautaire, la situation évolue positivement, vers plus de visibilité et de responsabilité de la femme dans la gestion de la vie communautaire.

Dans les mairies, la proportion des femmes approche les 30% grâce à la loi sur la décentralisation et l'organisation des scrutins communaux qui oblige l'inscription équitable des deux sexes dans les listes de candidatures aux municipales.

Au sein des instances exécutives de l'Union comme des îles, les femmes, quoique sous représentées, joue un rôle croissant. La proportion des femmes occupant des hautes fonctions dans les institutions est passée de 7,4% à 21,2% entre 2000 et 2012. De 2012 à 2019, il y a eu 2 femmes membres de Gouvernement (ministres et secrétaires d'Etat) contre aucune en 2011. Au niveau des gouvernorats, de 2011 à 2017 il y a eu 4 femmes commissaires dont 3 à Anjouan où la parité était observée et 1 en Grande Comore.

L'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi sur le quota des femmes aux fonctions électives et nominatives, portée par la seule députée femme avec l'appui des Organisations de la société civile. Cependant, cette loi n'est toujours pas promulguée et des actions de sensibilisation et de plaidoyer doivent être entreprises auprès des autorités pour corriger les inégalités persistantes notamment au niveau politique.

Avec plus de 50% de l'électorat national, les femmes peuvent à elles seules, décider de l'issue du scrutin. Cette supériorité numérique des femmes sur les listes électorales, visible dans les campagnes électorales, ne devrait pas se limiter seulement au statut d'électrices mais doit aussi offrir la possibilité pour la femme d'être élue et d'être représentée dans les instances de décision publique, politique et ce à tous les niveaux de décision.

Mais, leur décision sur le vote reste mitigée en raison de : (i) leur statut de dépendance vis-à-vis des hommes, (ii) la prédominance des hommes dans le choix du vote et à tous les niveaux de la vie politique et sociale, (iii) velléités du fondamentalisme religieux et des (iv) relations inégalitaires de genre au sein du ménage et de la communauté.

A cet égard, il faudrait mettre en place des mécanismes appropriés, aussi bien au niveau de l'Etat que des partis politiques pour encourager et consacrer la participation à la vie publique et politique de la femme et développer une prise de conscience par les femmes de leur droit, de leur citoyenneté et de leur valeur dans le processus électoral.

Aussi, la conjugaison des actions de sensibilisation et de formation des femmes et la volonté politique manifeste des autorités à travers la promulgation et l'application de la loi sur le quota des femmes permettront de réduire les inégalités criantes dans ce domaine.

Genre et violences

Les études réalisées sur la situation des femmes et des enfants en Union des Comores révèlent que plusieurs formes de violences existent à savoir :

- Les violences sexuelles : viols, y compris de mineurs ;
- Les violences domestiques liées à la maltraitance et à la sous-valorisation de la femme dans le ménage et la famille comme la soumission exigée des femmes;
- D'autres formes de violences peu visibles telles que le divorce considéré comme un déshonneur pour la femme et sa famille.

Ces violences sont commises au sein de la famille, à domicile, dans des établissements scolaires et religieux, dans la rue, sur des lieux de travail.

Les rapports d'activités de services d'écoute font état d'une augmentation des cas de violences et de maltraitance. En effet, au cours de ces 2 années 2015/2016, les services d'écoute ont enregistrés un total de 759 cas de violences faites aux femmes et de maltraitance des enfants. Parmi ces cas, l'annuaire statistique sanitaire du Ministère de la Santé fournit un chiffre de 133 pour l'année 2016 (107 cas en Grande Comore, 26 à Anjouan, les données de Mohéli n'étant pas disponibles).

Des efforts sont entrepris par le Gouvernement et la Société civile avec l'appui des partenaires pour endiguer ce phénomène de violence mais les résultats escomptés sont peu probants.

En effet, les moyens mis à la disposition des structures en charge de la prévention et de la prise en charge des victimes sont insuffisants et ne leur permettent pas d'assurer un fonctionnement optimal, ni de fournir un service efficace et de qualité. Les actions de prévention sont peu développées et se limitent à des réunions de sensibilisation générale peu ou pas du tout ciblées aux autorités, aux leaders d'opinion, et aux professionnels de la justice ainsi qu'aux enfants et femmes vulnérables.

De même, l'application des lois relatives à la lutte contre

les violences et la maltraitance des enfants n'est pas strictement et suffisamment garantie. Elle est parfois entachée de partialité et de laxisme en raison de la complexité du cadre juridique de protection des enfants et des femmes. Aussi, des difficultés d'interprétation de certaines dispositions légales liées à l'absence des textes d'application notamment ceux du code de la famille ainsi qu'aux pesanteurs socio culturelles favorisent le silence et les arrangements à l'amiable.

Cette loi vise notamment à donner une réponse pluridisciplinaire aux violences faites aux femmes et aux filles. Elle prévoit en particulier des obligations générales à la charge de l'État, notamment des différents ministères en charge de l'éducation nationale, de la famille et de la justice et se réfère à la constitution de l'Union des Comores qui stipule son attachement aux principes et droits fondamentaux tels que définis par les conventions internationales notamment celles relatives aux droits de l'enfant et de la femme, à être protégés par les pouvoirs publics contre toute forme d'abandon, d'exploitation et de violence.

Ainsi, le défi majeur consiste à renforcer les actions de prévention des violences et à assurer une prise en charge médicale, psychologique et juridique des victimes de maltraitance et de violences par le renforcement des capacités de réponse des services d'écoute et par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de prévention des violences et de protection des victimes.

En vue d'intégrer tous les éléments présentés ci-dessus concernant la problématique du Genre, l'Union des Comores s'est dotée, depuis 2008, d'une Politique Nationale d'Egalité et d'Equité du Genre (PNEEG) qui est actualisée en 2018. Cette politique est axée sur :

- Axe 1 : Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion de l'égalité du Genre et de protection des droits des femmes ;
- Axe 2: L'intégration de la dimension genre dans les secteurs sociaux et de développement notamment au niveau de l'Education et de la Santé par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles de prise en compte du Genre dans les programmes respectifs;
- Axe 3 : Le renforcement du rôle économique de la femme dans le processus du développement par un appui à son autonomisation économique à travers le développement de l'entreprenariat féminin et la valorisation de ses activités ;
- Axe 4 : L'accroissement de la participation des femmes aux instances de décisions nationales et locales par des mesures politiques, législatives et sociales ;
- Axe 5 : La réduction de la violence faite aux femmes et aux enfants par l'appui à la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de la feuille de route de lutte contre les violences.

II.5.7. PROTECTION SOCIALE

Le Gouvernement s'est doté d'une politique nationale de protection sociale en 2015 avec l'appui de l'OIT, dont les axes stratégiques concernent : (i) la réduction de la précarité de l'emploi, (ii) l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base, et (iii) la promotion des stratégies de gestion des risques naturels.
Dans les faits, les programmes de protection sociale en cours se réduisent aux prestations fournies par la Caisse Nationale des retraites, la Caisse Nationale de prévoyance sociale pour les salariés du public et du privé, les mutuelles de santé, les pensions de réversion et celles versées aux handicapés.
Dans une décision datée de septembre 2014, le gouvernement a rendu obligatoire l'affiliation de tous les employés du secteur privé au régime de la Caisse nationale de Solidarité et de Prévoyance (CNSPS). Par ailleurs, il est fait obligation aux employeurs d'établir un contrat de travail en conformité avec le Code du travail. Cependant, les structures de contrôle manquent de moyens adéquats pour le suivi de la mise en œuvre de ces décisions.
Aussi, en concertation avec les syndicats, le gouvernement réfléchit-il à la mise en place d'un «socle de protection sociale universelle» en vue de permettre à toutes les catégories de la population, en particulier les groupes vulnérables et les plus pauvres, de disposer d'un minimum de services essentiels et de transferts sociaux.

II.6. CRISES MULTIPLES ET AUTRE DEFIS EMERGENTS

Le pays s'est engagé dans un processus de consolidation de la paix et de la démocratie depuis 2001. Ceci a permis une alternance politique dont une première a eu lieu en 2006, une deuxième en 2011 et une troisième en 2016. Cette stabilité retrouvée a permis au Gouvernement de lancer d'importants chantiers pour son développement.
Après la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) initiée depuis 2003 et achevée en 2014, le Gouvernement comorien a décidé de formuler une nouvelle stratégie nationale de développement, à savoir « la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) » dont la version actualisée couvre la période 2018 - 2021. Cette SCA2D vise une croissance économique accélérée, forte et génératrice d'emplois décents, tout en promouvant le développement durable du pays.

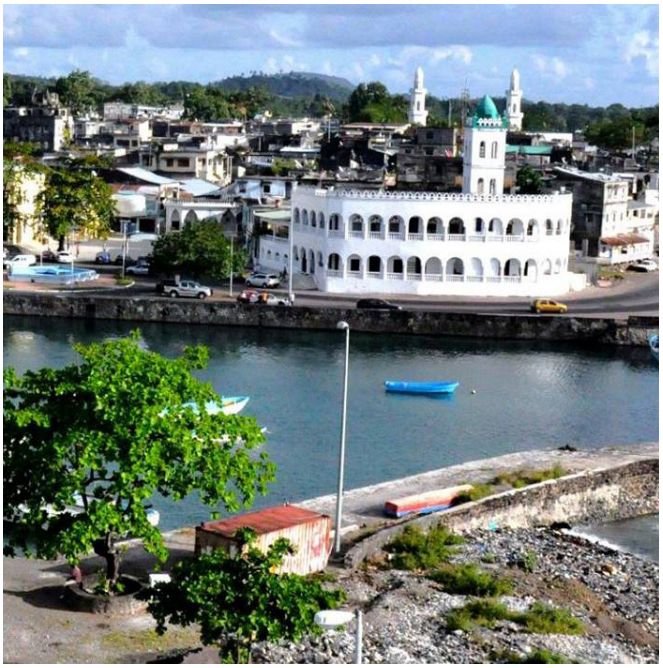

La SCA2D capitalise les réformes engagées depuis l'adoption de la SCRP, et s'inscrit en ligne avec les engagements pris par le pays dans les différentes conférences internationales, notamment celles organisées sous l'égide des Nations Unies et singulièrement le Programme d'actions pour le développement durable de Petits Etats Insulaires en Développement (PEID). Depuis 2012, l'Union des Comores adhère également au partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement dans les Etats fragiles.
Ainsi, en matière de cohésion nationale, en dépit des acquis enregistrés de stabilité politico –institutionnelle des défis restent de taille.
Il s'agit de renforcer les institutions en charge de l'organisation des processus électoraux pour assurer des transitions démocratiques crédibles, transparentes et apaisées. Dans le domaine de la prévention des conflits et du renforcement de la cohésion sociale et nationale, l'accent doit être mis sur les processus inclusifs afin de clarifier les compétences de chaque niveau institutionnel et établir des mécanismes de coordination dans chaque secteur de développement. Il convient également de renforcer les mécanismes de prévention des conflits au niveau local, insulaire et national; en ciblant notamment les femmes, les chefs religieux et coutumiers et les jeunes.
La prévention de la violence, y compris la violence électorale, avec notamment l'intervention des «femmes médiatrices» comme leaders dans la promotion du dialogue et de la paix, est à inscrire dans ce registre. Les réformes du secteur de la sécurité et de la justice, ainsi que la consolidation du processus de décentralisation sont également nécessaires pour adresser de façon globale la question de fragilité, en ligne avec le cadre défini par les pays fragiles sous le partenariat de Busan.

II.7. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

En matière de mobilisation des ressources domestiques, les statistiques sur les finances publiques publiées par le Ministère des Finances et incluses dans les rapports annuels de la Banque Centrale des Comores (BCC), font ressortir qu'en dépit d'un faible ratio des recettes intérieures sur le PIB qui reste inférieur à 20% la collecte de ces recettes est nettement améliorée en 2017 par rapport à 2016, passant de 39 558 à 56 605 millions KMF, une hausse représentant 43,1% (voir graphique ci-dessous).

Graphique 13 : Evolutions des recettes intérieures de 2011 à 2017

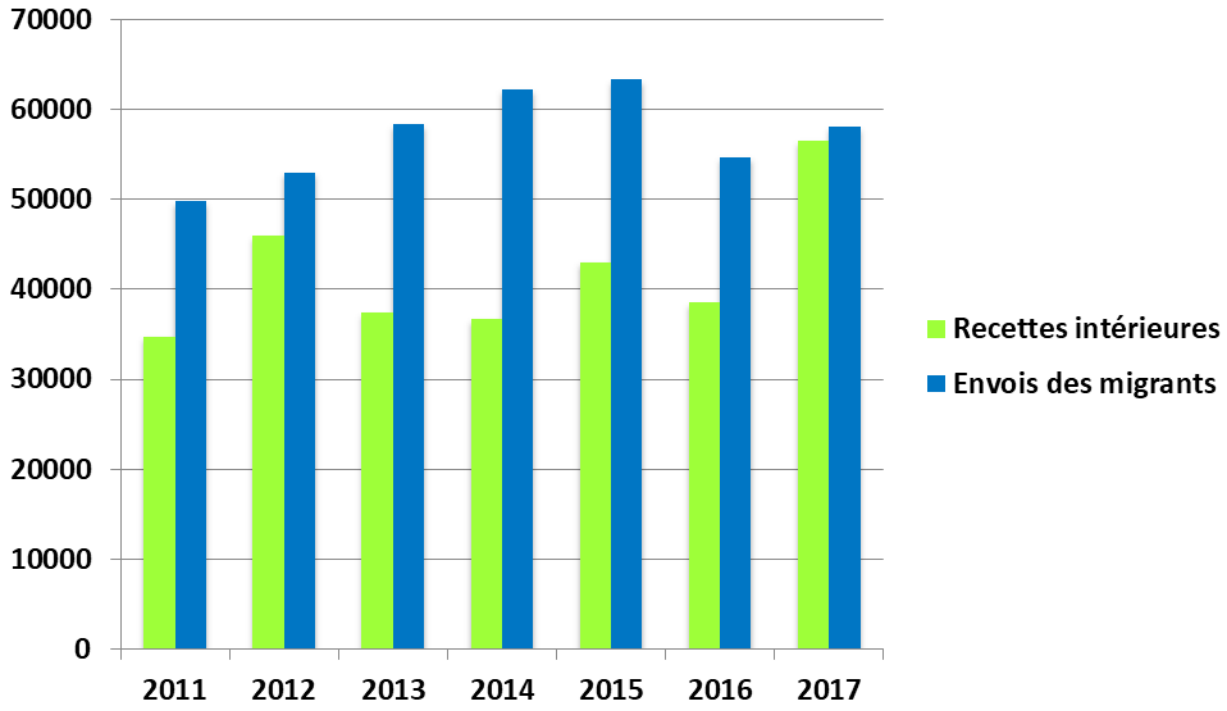

Source : Rapports annuels de la Banque Centrale des Comores

Par ailleurs, au niveau des envois des fonds par les migrants dont le montant annuel moyen de la période 2011 – 2017 s'établit à environ 57 147 millions KMF, soit près de 25% du PIB, la tendance est, aussi, globalement haussière sur cette période mais avec une croissance moyenne annuelle (2,9%) inférieure à celle des recettes intérieures (10,7%). Ce faible niveau de croissance moyenne annuelle est accentué particulièrement par la chute de ces envois d'environ 14% en 2016.

En ce qui concerne l'aide publique au développement, le Gouvernement comorien entend maintenir et renforcer le dialogue avec ses partenaires au développement en visant une meilleure coordination des activités de mise en œuvre de la SCA2D et l'entretien d'un meilleur partenariat. Cette tribune de dialogue de politique facilite l'organisation de la revue annuelle de la SCA2D. A cet égard, pour permettre une meilleure utilisation et un suivi approprié de l'aide, la plateforme électronique de coordination de l'aide mise en place (DAD) est renforcée. Dans cette dynamique le Gouvernement s'engage à : (i) renforcer le dialogue en assurant les réunions régulières de coordination et des Groupes Thématiques de Dialogue (GTD), (ii) renforcer le mécanisme de production régulière des rapports sur la coopération et le développement, (iii) promouvoir l'outil DAD-Comores.

Grace aux données fournies par la plateforme DAD un rapport annuel sur l'Aide au développement est produit dans le pays. Selon les données de l'édition 2017 de ce rapport, l'Union des Comores se trouve parmi les pays orphelins de l'aide avec seulement 15 partenaires ayant engagé des fonds pour l'année 2017 (7 partenaires bilatéraux et 9 partenaires multilatéraux).

Le volume global de l'engagement des Partenaires Techniques et Financiers s'élève à 52,5 milliards KMF. Ce montant représente 47% du budget national pour l'année 2017 qui s'est chiffré à 112 milliards KMF. Les partenaires bilatéraux contribuent à 35% de l'engagement total et les multilatéraux à 65%.

Graphique 14 : Structure des engagements de l'aide au développement selon le type de partenaires

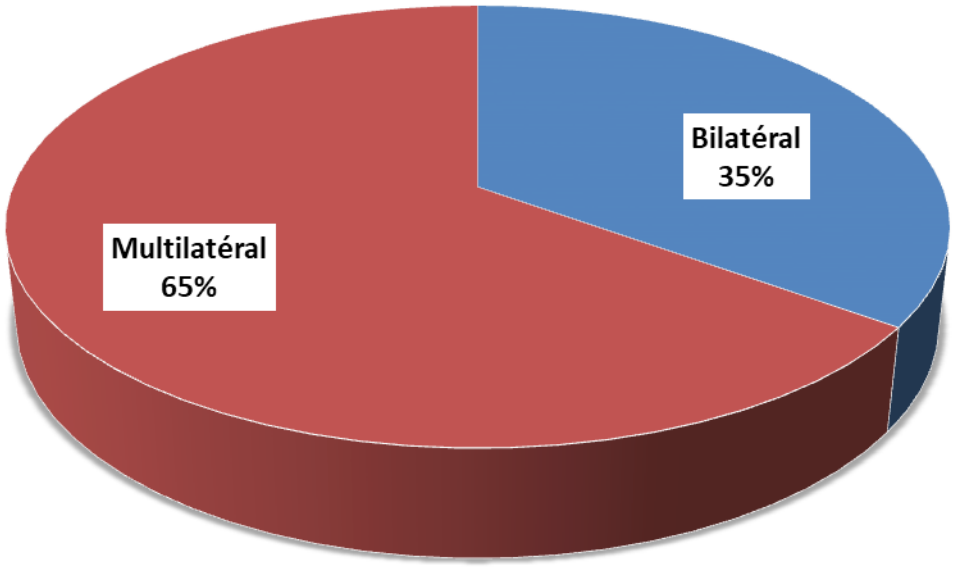

Source : Service PIP Commissariat Général au Plan, 2017

Ce nombre réduit de partenaires bilatéraux apportant de l'aide au pays s'explique du fait que l'Union des Comores peine à exploiter les multiples relations bilatérales qu'elle a nouées. Les partenariats bilatéraux qui apportent le plus de fonds sont la France, ancienne puissance coloniale et les pays du monde arabe du fait de la proximité culturelle et religieuse.

De plus, historiquement la France est le seul partenaire bilatéral qui contribue tous les ans en Union des Comores bien que la Chine soit devenue un partenaire de plus en plus présent. Pourtant au niveau international, l'aide publique au développement est beaucoup plus élevée dans le secteur bilatéral, selon les chiffres de l'OCDE (66% de l'aide publique au développement est octroyée par le canal bilatéral).

Graphique 15 : Structure des engagements de l'aide pour les bilatéraux

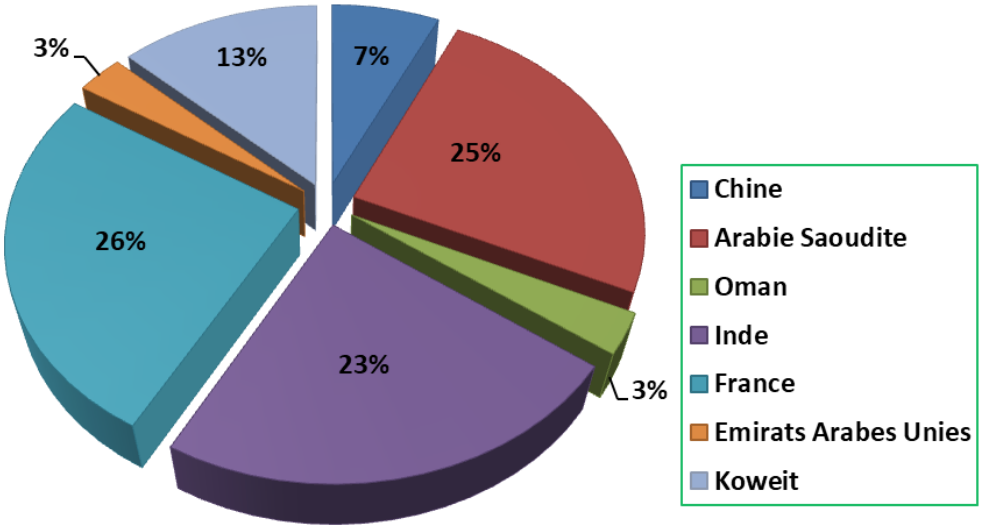

Source : Service PIP Commissariat Général au Plan, 2017

Parmi les 11 pays de l'OCDE les plus pourvoyeurs d'APD, (les États Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, la France, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède), en 2017, seule la France a appuyé l'Union des Comores.

Les engagements des partenaires bi et multilatéraux, pour l'année 2017, se chiffrent au total à un montant de 52, 493 milliards KMF dont 34,193 milliards KMF pour les multilatéraux et 18,3 pour les bilatéraux.

En matière de décaissement de ces fonds engagés, le rapport sur l'aide au développement, révèle que le taux de décaissement global est de 69% en 2017 contre 65% la période 2015 – 2016. Cela montre que les faibles capacités d'absorption actuelles du pays lui font perdre plus de 30% de l'aide au développement engagé par ses partenaires bi et multilatéraux.

Ce même rapport indique que l'année 2017 a été marquée par une baisse de la part de l'aide destinée aux projets de renforcement des capacités de 44% à 23% entre 2015-2016 et 2017. Cette contraction de l'aide en faveur du renforcement des capacités a fait bénéficier les projets d'infrastructures qui voient leur part augmenter à 38%.

En résumé, les actions majeures réalisées pour le renforcement de la mobilisation des ressources financières externes sont les suivantes :

- Organisation et mise en place du Forum des partenaires au développement ;
- Elaboration de la stratégie nationale de mobilisation des ressources ayant comme objectifs, entre autres, d'obtenir des moyens suffisants permettant de réaliser la vision de développement et de fournir au Gouvernement un cadre et une capacité pérenne de mobilisation des ressources et des partenariats ;
- Elaboration du premier rapport national sur la mobilisation des ressources ;
- La mise en place du Plateforme électronique de l'aide public au développement (DAD-Comores).

Les contraintes identifiées en matière de mobilisation des ressources sont :

- Capacités nationales réduites en matière de gestion du développement ;
- Faibles capacités en matière de Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi-évaluation ;
- Faibles capacités de gestion, de mobilisation et de suivi de l'aide;
- Coordination insuffisante des interventions des partenaires au développement.

II.8. BONNE GOUVERNANCE A TOUS LES NIVEAUX

Le renforcement des capacités de la Gouvernance est l'une des préoccupations en matière de développement en Union des Comores. C'est pourquoi la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable consacre un de ses trois(3) axe à la « consolidation de la gouvernance et promotion de l'Etat et de la résilience humaine ».

Au titre de la Gouvernance économique :

les progrès réalisés dans l'amélioration de la gestion macroéconomique sont marqués notamment par : (i) l'adoption et la promulgation du Code des marchés publics avec la miss en place des institutions y afférentes, (ii) l'adoption de la «Stratégie de réformes en matière de gestion des finances publiques 2010-2019 », (iii) la mise en place de la Section des comptes au sein de la Cour suprême dont la mission est de certifier les comptes publics.

Au titre de la Gouvernance politique :

le pays s'est doté d'institutions démocratiques capables de consolider l'unité nationale en atténuant les antagonismes à l'intérieur et entre les îles et d'établir des normes étatiques plus respectueuses des principes universels des droits de l'homme et d'égalité des chances.

Au titre de l'Etat de droit:

L'architecture institutionnelle a été entre autre complétée avec la création de la Cour Suprême et la création du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Au titre de la Gouvernance administrative :

Une liste unifiée et informatisée de la Fonction Publique est en cours de finalisation. La Haute Autorité de la Fonction Publique a également procédé à un examen des structures organisationnelles existantes pour chaque administration (cadres organiques), et une version actualisée qui a été adoptée par le Parlement en 2010 est progressivement mise en œuvre.

Au titre de la Sécurité/violence/conflit :

L'évaluation montre que l'Union des Comores a fait des progrès significatifs pour dépasser le stade de crise. Sur le plan sécuritaire, la sous-dimension « Intensité de la violence» et celle de «Réactivité des institutions du secteur de la sécurité» situent le pays dans la phase de Transition, mais elles sont insuffisantes pour ne pas le considérer encore dans celle de Reconstruction et réformes.

III

COHERENCE ET LIENS AVEC LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 ET D'AUTRES PROCESSUS MONDIAUX

MISE EN PLACE CLUBS ODD UNIVERSITE DES COMORES

Le Gouvernement de l'Union des Comores à l'instar des autres pays du monde s'est aligné à la dynamique mondiale sur l'agenda post 2015 et les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Il a participé dans presque toutes les activités relatives à ce processus au niveau mondial et régional.

A cet égard, le Gouvernement, après avoir obtenu l'adhésion des acteurs socioéconomiques et politiques, a réussi à intégrer les ODD dans sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable adoptée à partir de 2015 et révisée en 2017 à cet effet. . Cette SCA2D demeure le cadre de référence en matière de développement dans le pays jusqu'en 2021. Elle est assortie d'un plan d'action prioritaire pour la même période.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dite stratégie, un cadre institutionnel de suivi évaluation est mise en place et prévoit que chaque année un rapport de suivi – évaluation soit élaboré.

Les huit domaines du programme d'Action d'Istanbul pour la période 2011-2020 sont couverts par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) dans ses différents axes stratégiques qui sont :

Axe 1: Accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable de l'environnement ;

Axe 2: Accélération du développement du capital humain et promotion du bien être social;

Axe 3: Consolidation de la gouvernance et promotion de l'Etat de droit et de la résilience humaine.

Ainsi, la mise en œuvre de la SCA2D intègre le suivi-évaluation des ODD.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La décennie écoulée est globalement marquée par une légère reprise de la croissance économique favorisée par consolidation en cours de la réconciliation nationale et de la cohésion nationale. Ce contexte a été favorable à la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la période 2011 – 2020.

Cependant, cette croissance en cours de relance, non seulement demeure à un niveau inférieur pour pouvoir faire face aux multiples défis notamment de la réduction de la pauvreté et des inégalités et de la résorption du chômage.

Aussi, elle est loin d'être soutenable en raison de la faible compétitivité d'un nombre très limité des produits de base et des coûts de facteurs et des consommations intermédiaires relativement élevés.
La SCA2D offre un cadre de développement à moyen terme pour jeter les bases de la réalisation de la vision du Gouvernement qui est de « faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030, respectueux des droits de l'Homme, de l'égalité de genre et promouvant l'Etat de droit ». Ainsi, avec cette vision, l'Union des Comores est sur le chemin de la progression pour quitter la famille des PMA après son classement en 2019 dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de tranche inferieure.

Cette stratégie s'est fixée les objectifs globaux suivants :

- Renforcer les fondements d'une transformation structurelle de l'économie en vue de la réalisation d'une croissance économique, forte, viable, durable, équitable et inclusive ;
- Améliorer la qualité de vie de la population et garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- Assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles dans le respect des principes du développement durable, tout en tenant compte des changements climatiques;
- Renforcer la bonne gouvernance et la résilience face à la fragilité politique et institutionnelle, et promouvoir l'Etat de droit et la cohésion sociale.

Le bilan de la mise en œuvre du PAI 2011-2020 revèle, à travers la présente évaluation, que les contraintes ci-après contribuent à freiner de façon structurelle le développement socioéconomique du pays :

- Une stabilité politique et une cohésion nationale encore fragiles;
- La faible compétitivité du secteur productif ;
- Des infrastructures économiques et des services d'accompagnement du développement en quantité et qualité insuffisantes;
- Un niveau de développement du capital humain globalement faible en raison de l'insuffisance du niveau général de revenu et la persistance des inégalités liées au genre;
- Un climat des affaires toujours peu propice au développement du secteur privé et à l'attraction des investissements directs étrangers ;
- Un chômage très important notamment celui des jeunes ;
- Faible capacités de mobilisation des ressources.

A la lumière des résultats de cette évaluation, il est souhaitable de :

- Entreprendre des actions en faveur de consolidation de la stabilité politique et la cohésion nationale;
- Prendre des mesures visant à attirer des investissements étrangers, à renforcer la diversification des sources de croissance et à rendre compétitifs les produits de base ;
- Consentir des investissements nécessaires à la construction des infrastructures économiques constituant les fondations d'une relance de la croissance économique de façon soutenable;
- Améliorer la qualité des services d'accompagnement du développement des affaires;
- Prendre des mesures courageuses en faveur de la réduction significative des inégalités liées au genre en général et des violences basées sur le genre;
- Encourager et promouvoir les actions visant la création d'emplois et des activités génératrices de revenu ;
- Augmenter le niveau de ressources intérieures et diversifier les sources de recettes de l'Etat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1 Banque Africaine de Développement, 2016, Document de stratégie pays 2016-2020.

2 Banque Centrale des Comores, 2013, Rapport annuel 2012.

3 Banque Centrale des Comores, 2014, Rapport annuel 2013.

4 Banque Centrale des Comores, 2015, Rapport annuel 2014.

5 Banque Centrale des Comores, 2016, Rapport annuel 2015.

6 Banque Centrale des Comores, 2017, Rapport annuel 2016.

7 Banque Centrale des Comores, 2018, Rapport annuel 2017.

8 Banque Mondiale, 2019, Rapport Doing Business.

9 Banque Mondiale, 2018, Rapport Doing Business.

10 Banque Mondiale, 2017, Rapport Doing Business.

11 Banque Mondiale, 2016, Rapport Doing Business.

12 Commissariat Général au Plan, 2016, Patrimoine National, Identité Nationale et Développement Humain.

13 Commissariat Général au Plan, 2018, Rapport d'Evaluation du Programme d'action de la CIPD (CIPD + 25).

14 Commissariat Général au Plan, 2017, Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2018 – 2021.

15 Commissariat Général au Plan, 2016, Examen de Haut Niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011 – 2020.

16 Commissariat Général au Plan, 2018 , Rapport sur l'aide au développement pour l'année 2017.

17 UN - OHRLLS, 2019, Préparations nationales, schéma annoté pour les rapports nationaux.

18 Union des Comores 2015, Etude diagnostique sur l'intégration du commerce en Union des Comores 2015 -2019.

19 Union des Comores 2012, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS- MICS II).

20 Union des Comores & ONU-Comores, 2018, Rapport National de Priorisation des Objectifs de Développement Durable.

21 Union des Comores, 2019, Evaluation de l'impact du cyclone Kenneth&Plan de Relèvement et de Reconstruction.

22 Union des Comores, 2018, Politique nationale d'égalité et d'équité du genre actualisée.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

CONCEPTION GRAPHIQUE : GRAFDESIGN 2020